

SEANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2016

Président : M. Jean FONTAINE
 Vice-président : M. Yves PAGE
 Secrétaire : Mme Bénédicte MARMY
 Membres : M. Alain MATHIEU, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Roger GOLAY, Mme Laure GRIVET, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. André PYTHON, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Steeve RAY, M. Martial VAN DER LINDEN

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
 M. Damien BONFANTI,
 M. Stéphane LORENZINI, Conseillers administratifs
 Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
 Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2016
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Réalisation de collecteurs EU/EP au chemin Dami - Crédit d'investissement (Fr. 995'000.--) (056-16.05) **p. 360** Entrée en matière
 - b) Aménagement du chemin de Tivoli - Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--) (057-16.05) **p. 360** Entrée en matière
 - c) Rénovation et agrandissement du terrain d'aventures du Petit-Lancy - Crédit d'étude (Fr. 90'000.--) (058-16.05) **p. 363** Entrée en matière
 - d) Quartier des Semailles - Réseaux d'assainissement publics et collectifs-privés d'intérêt local - Crédit d'étude (Fr. 385'000.--) (059-16.05) **p. 363** Entrée en matière

Séance ordinaire du 19 mai 2016

- 7) Commission du développement durable – Séance du 13 avril 2016 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Création d'un point de récupération enterré au chemin de la Vendée et agrandissement d'un point de récupération enterré au chemin du Fief-du-Chapitre – Crédit d'investissement (Fr. 295'000.--) (050-16.03) **p. 364 Arrêté**
 - b) Divers
- 8) Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 27 avril 2016 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**
- a) Projet de plan localisé de quartier no 29941-543 avenue du Curé-Baud **p. 366 Arrêté**
 - b) Quartier des Semailles : choix de la variante d'accessibilité au quartier **p. 368 Vote**
 - c) Divers
- 9) Commission des finances et du logement – Séance du 9 mai 2016 - Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA**
- a) Examen et approbation des comptes 2015 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées **p. 371 Arrêté**
 - b) Examen et approbation des comptes 2015 de l'Association des EMS de Lancy **p. 373 Vote**
 - c) Examen et approbation des comptes 2015 de la Fondation communale immobilière de Lancy **p. 373 Arrêté**
 - d) Examen et approbation du rapport d'activité 2015 de la Fondation communale immobilière de Lancy **p. 375 Arrêté**
 - e) Divers
- 10) Motion du groupe PLR « Pour des places visiteurs accessibles tranquillement, ...aux visiteurs ! »** **p. 376 Motion**
- 11) Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont Séance du 14 avril 2016 - Rapporteur : M. Yves PAGE**
- a) Situation actuelle de l'exploitation du stade **p. 380 Information**
 - b) Projets futurs **p. 381 Information**
 - c) Divers
- 12) Commission de l'administration et des affaires économiques – Séance du 18 avril 2016 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**
- a) Audition de la Fondation Lancy médias **p. 381 Information**
 - b) Divers
- 13) Commission sociale - Séance du 19 avril 2016 - Rapporteur : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Présentation du projet de l'association Réalise **p. 383 Information**
 - b) Présentation du Terrain d'aventures du Petit-Lancy (TAPL) **p. 383 Information**
 - c) Rapport de M. Thierno BARRY, représentant du Conseil municipal au Terrain d'aventures du Petit-Lancy **p. 384 Information**
 - d) Présentation du dispositif AIDE **p. 385 Information**
 - e) Contrat de quartier Palettes-Bachet : choix du représentant du Conseil municipal **p. 385 Information**
 - f) Divers

Séance ordinaire du 19 mai 2016**14) Commission de la culture - Séance du 25 avril 2016 -****Rapporteur : M. Christian HAAS**

- | | | |
|--|----------------------|---------------------------|
| a) Présentation des activités du Groupement des habitants du Plateau de Lancy (GHPL) | <u>p. 386</u> | <u>Information</u> |
| b) Projet de médiathèque à Lancy Sud (Megaron – 2 ^e étape) | <u>p. 386</u> | <u>Information</u> |
| c) Présentation du programme du festival Mai au parc | <u>p. 388</u> | <u>Information</u> |
| d) Présentation de la Fête du Bicentenaire à Lancy | <u>p. 388</u> | <u>Information</u> |
| e) Divers | | |

15) Commission des travaux et constructions - Séance du 2 mai 2016 -**Rapporteur : Mme Nathalie VERGAIN**

- | | | |
|-------------------------------|----------------------|---------------------------|
| a) Visite de l'école du Sapay | <u>p. 388</u> | <u>Information</u> |
| b) Divers | | |

16) Commission sociale - Séance du 3 mai 2016 -**Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**

- | | | |
|--|----------------------|---------------------------|
| a) Présentation du bâtiment intergénérationnel de l'Adret | <u>p. 390</u> | <u>Information</u> |
| b) Présentation du Terrain d'aventures Lancy-Voirets (TALV) | <u>p. 390</u> | <u>Information</u> |
| c) Rapport de Mme Monica DE VECCHI, représentante du Conseil municipal au Terrain d'aventures Lancy-Voirets (TALV) | <u>p. 391</u> | <u>Information</u> |
| d) Divers | | |

17) Propositions individuelles et questions **p. 392****18) Election du Bureau du Conseil municipal** **p. 394****19) Message du Président sortant** **p. 394****20) Prestation de serment de Mme Jeanne BENCKER, en remplacement de M. André PYTHON, démissionnaire** **p. 395****21) Questions du public** **Annexe**

* * * * *

M. FONTAINE : Mesdames, Messieurs, j'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal de notre ville de Lancy.

J'ai le plaisir de vous saluer, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames, Messieurs les collaborateurs de la commune, anciens et actuels, Mesdames, Messieurs les représentants des médias, habitants et habitantes de Lancy qui nous font l'honneur d'être présents ce soir.

J'excuse l'absence de M. RAY et de M. VAN DER LINDEN. M. FLURY et M. PYTHON nous rejoindront un peu plus tard.

Séance ordinaire du 19 mai 2016**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2016

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. FONTAINE : nous avons une lettre de démission de M. PYTHON et une lettre d'information du Syndicat des employés des PTT. Je passe la parole à Mlle MARMY pour leur lecture.

Mme MARMY :

Lettre de M. PYTHON, annonçant sa démission

« Monsieur le Président,

Par la présente, je vous annonce que je désire mettre fin à mon mandat de conseiller municipal pour la séance du jeudi 19 mai 2016.

Mon mandat de député au Grand Conseil et le développement d'affaires privées ne me laissent plus le temps de remplir correctement ce rôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

André PYTHON »

Lettre de Syndicom

« Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous donnons suite avec ce courrier aux récentes annonces de fermetures d'offices de Poste sur le Canton de Genève, faites par le Géant Jaune.

Nous menons le combat contre les fermetures d'offices de Poste depuis le début des années 2000, et il arrive malheureusement trop souvent que nous ne soyons pas soutenus dans ce combat par les Communes. En effet les Communes sont averties bien avant le syndicat, qui est malheureusement très souvent mis devant le fait accompli, et il est ensuite difficile de faire revenir la Poste sur sa décision.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

Nous voulons avec ce courrier vous mettre en garde contre de nouvelles fermetures qui pourraient bien prochainement vous concerner aussi.

La Commune de Conches a perdu sa poste en automne dernier, celle de Vernier perdra l'office d'Aire, et celle de Troinex fermera aussi prochainement, mais ces deux dates ne sont pas encore connues, et pour celle de Collonge-Bellerive la date est annoncée au 1^{er} juillet 2016.

Afin de renforcer notre combat et stopper l'hémorragie, nous joignons notre pétition et nous vous prions de prendre contact avec nous si toutefois la poste de votre Commune était aussi menacée.

Tout en restant à votre disposition, nous vous transmettons, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos respectueuses salutations.

Secrétariat Régional Genève

Eric Schwapp, Secrétaire régional »

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : pas de communication.

M. LORENZINI : quelques informations sur les papillons que vous avez trouvés sur vos places, notamment les manifestations organisées par la Ville de Lancy.

Vous avez un flyer sur la prochaine exposition qui aura lieu à la Ferme de la Chapelle.

Je vous rappelle que ce week-end se déroulera Mai au parc ; on espère que le temps sera clément et je vous invite à y aller nombreux durant ces trois jours de festivités dont le programme vous avait été remis le mois précédent.

Vous trouvez également sur vos places le programme de la Vogue du Bicentenaire qui a été explicité en détail lors de la Commission de la culture et qui explique notamment la situation du parterre devant la Mairie : n'adressez pas vos plaintes au service de l'environnement, il n'y est pour rien... cette fois ! mais comme une grande tente va être montée à cet emplacement pour ces festivités, il fallait donc que la situation soit plane jusque-là. On vous invite à venir nombreux les 11 et 12 juin pour fêter ensemble ce bicentenaire.

M. BONFANTI : aucune communication.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 19 mai 2016**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Réalisation de collecteurs EU/EP au chemin Dami – Crédit d'investissement (Fr. 995'000.--) (056-16.05)
=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et constructions.

M. LORENZINI : il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans le cadre de la politique de mise en séparatif du réseau des eaux communal. Il reste deux secteurs à réaliser : celui-ci et le secteur du Plateau qui est en cours de réalisation, mais qui se fait par étape.

Ce périmètre a comme particularité d'être situé dans une zone où la frontière entre la commune de Plan-les-Ouates et Lancy est assez mouvementée et le collecteur, qui va être réalisé et qui est sur Lancy, verra transiter les eaux d'une zone villas à Plan-les-Ouates, à travers ces canalisations, raison pour laquelle une clé de répartition est prévue entre nos deux communes.

C'est un projet qui devrait pouvoir être réalisé prochainement, à l'automne.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

b) Aménagement du chemin de Tivoli – Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--) (057-16.05)
=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et à la Commission des finances.

M. LORENZINI : ce point est la mise en application du plan localisé du quartier de Tivoli, dans lequel doit être réalisé un immeuble, dans l'arrondi – il s'agit d'un troisième immeuble – et ce PLQ prévoit l'inscription d'une servitude de passage au pied des immeubles, elle existe sur les deux premiers, l'idée est de continuer ce passage avec une boucle de rebroussement en bout du passage. Cette route, qui doit être créée, permettra aux véhicules d'urgence d'intervenir sur le nouveau bâtiment et permettra également d'améliorer la situation de la levée des ordures qui, dans ce périmètre, était problématique. Une nouvelle installation de récupération des déchets a été construite par les promoteurs et le camion doit pouvoir passer et rebrousser chemin sur cet axe.

Il s'agit d'un investissement qui sera intégralement remboursé par la taxe d'équipement, c'est donc une opération blanche. Il y a une certaine urgence dans ce dossier, car l'idée est que ces travaux puissent être réalisés avant l'entrée des futurs locataires ou propriétaires - puisqu'il y a une forte proportion de co-propriétaires dans l'immeuble - qui est prévue à la fin de l'été.

Mme CASUTT : comme on vient de l'entendre, étant donné que ce projet est relativement urgent - je pense que ce serait une bonne chose que les camions de la voirie n'aient plus besoin de ressortir en marche arrière - et que cette opération sera neutre du point de vue financier, je vous propose de voter l'arrêté sur le siège.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

M. GOLAY : je comprends la demande de Mme CASUTT, je pense qu'elle est tout à fait légitime. Il y a juste une question que je tiens à poser au Conseiller administratif, M. LORENZINI : est-ce que le fonds intercommunal va étudier le coût des travaux ? Parce que voter sur le siège sans savoir si les coûts sont justifiés ou pas, on prend aussi un certain risque et on a une responsabilité par rapport à cela, si l'on ne passe pas cette étude à la Commission des travaux.

Si le fonds intercommunal a étudié les coûts et qu'il a estimé qu'ils étaient tout à fait corrects, on peut aller dans le sens de la démarche de Mme CASUTT.

M. LORENZINI : le chiffrage a été fait de manière précise par le service des travaux et de l'urbanisme et également recoupé avec les promoteurs qui réalisent l'opération immobilière puisque ce sont les mêmes entreprises qui vont réaliser ces travaux dans le cadre des aménagements extérieurs qui se font sur le périmètre.

Il faut peut-être aussi préciser que les promoteurs réalisent les aménagements extérieurs qui vont profiter notamment aux élèves de l'école de Tivoli située juste à côté. Ces coûts ont été étudiés, le montant est intégralement remboursable par le Fonds d'équipement et l'argent est à disposition puisque vous savez qu'il y a des montants à disposition par commune pour l'instant. La somme est à disposition, donc on n'a pas de crainte de ne pas être remboursé pour ces travaux.

M. MATHIEU : si chaque fois que quelque chose passe, on vote sur le siège, on va se demander à quoi on sert. Ma question est plus sur une question de planning, vu que le Conseil administratif n'a pas demandé un vote sur le siège, qu'est-ce que cela complique le fait qu'on voie cela cinq minutes dans une Commission des travaux afin d'être sûr de ce qu'on fait et si au niveau du planning vous nous prouvez qu'il est nécessaire de voter sur le siège, on votera sur le siège.

M. LORENZINI : le problème du planning, c'est que si vous renvoyez en commission, cela veut dire que ce sera voté au Conseil municipal du mois de juin, après on a le délai référendaire et compte tenu des fêtes judiciaires, on ne pourra pas commencer le chantier avant le mois de septembre. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, les personnes qui vont emménager dans ces immeubles le feront à la fin de l'été, pour la rentrée scolaire. Ils vont rentrer avec un chemin en terre et des travaux qui vont se dérouler devant chez eux plutôt que rentrer dans une situation qui est terminée.

Vu l'enjeu et l'impact financier pour la commune nul, et qu'il s'agit juste de construire une route, il n'y a pas d'enjeu particulier, j'approuve cette proposition de voter sur le siège.

M. MATHIEU : l'explication est satisfaisante.

M. AESCHBACHER : pour le groupe PLR, ayant largement étudié ce document puisqu'on l'a reçu avec l'ordre du jour du Conseil municipal, nous soutiendrons cette proposition de voter sur le siège, d'autant plus que cela ne coûtera pas un centime à la commune. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'étudier, même 5 minutes, en commission.

Mme GRIVET : j'ai juste une question sur la procédure plutôt, pourquoi n'est-ce pas le Conseil administratif qui nous a directement fait cette proposition ?

M. LORENZINI : on aurait pu le faire, dans le cas présent cela a été fait par le Conseil municipal, ce qui est encore mieux.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

M. FONTAINE : nous avons une proposition de vote sur le siège. Je mets au vote cette proposition.

La proposition de vote sur le siège est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. FONTAINE : nous pouvons passer au vote de l'arrêté.

Vu la réalisation par la Rente immobilière SA d'un nouvel immeuble situé aux nos 16-18-20-22 du chemin de Tivoli ;

Vu qu'un arrêté relatif à la constitution de diverses servitudes dans le quartier de Tivoli a été voté par le Conseil municipal le 21 avril 2016 ;

Vu que la Ville de Lancy est copropriétaire de la parcelle 4860, chemin de Tivoli, et que ladite parcelle devra, à terme, être cédée au domaine public communal ;

Vu que la Rente immobilière SA a validé le financement de l'entier des aménagements extérieurs laissant à charge de la commune l'aménagement du chemin de Tivoli ;

Vu que l'ensemble des coûts supportés par la Ville de Lancy est couvert par la rétrocession de la taxe d'équipement ;

Vu que cet aménagement comprend la réalisation de la chaussée, la pose de bordures et de caniveaux, et la mise en place de l'éclairage public ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- destiné à l'aménagement du chemin de Tivoli nos 16-18-20-22 ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 62.501,*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.141,*
4. *de financer partiellement ou en totalité ce crédit par un prélèvement sur le Fonds de la taxe d'équipement, selon les disponibilités du fonds, sous la rubrique 62.610,*
5. *en cas de financement partiel de ce crédit, d'amortir le solde éventuel en 20 ans dès 2017 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331.*

L'arrêté 057-16.05 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du 19 mai 2016**c) Rénovation et agrandissement du terrain d'aventures du Petit-Lancy – Crédit d'étude (Fr. 90'000.--) (058-16.05)**
=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et des constructions.

M. LORENZINI : c'est un crédit d'étude. Vous êtes au courant que, dans ce périmètre, il y a également un projet géré par le service de l'environnement pour l'aménagement d'un parc, et dans le cadre des discussions qui ont eu lieu avec le comité et l'équipe d'animation du Terrain d'aventures du Petit-Lancy, il est apparu que des travaux d'entretien étaient nécessaires, qu'il y avait une volonté de trouver un peu plus d'espace communautaire dans cette villa et également une nécessité de mettre aux normes énergétiques ce bâtiment, raison pour laquelle nous vous proposons un crédit d'étude pour réaliser ce chiffrage et qu'il soit présenté à la prochaine Commission des travaux.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

d) Quartier des Semailles – Réseaux d'assainissement publics et collectifs privés d'intérêt local – Crédit d'étude (Fr. 385'000.--) (059-16.05)
=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et constructions.

M. LORENZINI : il s'agit d'un gros projet, d'un projet d'adaptation du réseau de mise en séparatif du quartier des Semailles. Il s'agit de procéder à l'étude pour réaliser des collecteurs sous les routes communales et également de faire les études nécessaires pour que les divers PLQ du quartier puissent se connecter sur ces nouveaux équipements.

C'est un mandat d'importance parce que le quartier, comme vous le connaissez, est assez ample. Des collecteurs actuels existent, la plupart en séparatif, mais ils ne permettent pas d'absorber la forte densification qui va être réalisée par rapport à la situation actuelle. Cela va nécessiter des travaux importants, puisqu'il faut aller chercher des exutoires relativement éloignés, notamment plusieurs exutoires, parce que l'on ne peut pas emmener toutes les eaux claires au même endroit, dans l'Aire, sans risquer, en cas de forte pluie, un débordement de l'Aire. On doit aller chercher un exutoire notamment dans le quartier de Sous-Bois. Donc c'est vrai que cela fait un périmètre d'étude assez important. Cette étude est composée de deux volets, un volet communal et un volet plus lié au PLQ, mais qui sera financé évidemment à terme, pour les parties communales par le FIA et pour les parties des PLQ par les futurs promotions, par le biais de la taxe d'écoulement.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

Séance ordinaire du 19 mai 2016**7) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 13 avril 2016 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU****a) Création d'un point de récupération enterré au chemin de la Vendée et
agrandissement d'un point de récupération enterré au chemin du Fief-du-
Chapitre – Crédit d'investissement (Fr. 295'000.--) (050-16.03)**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : la politique de gestion des ordures à Lancy poursuit sa transformation.

Rappelons qu'elle doit répondre aux objectifs suivants :

- Mettre à disposition de la population des déchetteries modernes et propres à proximité des habitations.
- Augmenter le taux de récupération et mieux trier les déchets.
- Limiter le va et vient quotidien des camions qui font la levée des ordures.

En résumé, le but est de promouvoir des démarches environnementales cohérentes et performantes sur l'ensemble du territoire communal. A terme, il n'y aura plus de levée aux pieds des immeubles, chaque citoyen transportant ses poubelles dans la déchetterie de proximité. La levée par les camions traditionnels est en diminution, les levées par déchetterie pourront être rationalisées donc une économie pourra être faite. Lors du prochain appel d'offres, des véhicules mieux adaptés seront sollicités. Pour vider les containers, des compteurs signalent aux entreprises quand ceux-ci sont pleins.

Cette politique n'est possible que grâce à un partenariat entre les propriétaires privés et la commune. L'idée est que le propriétaire privé signe une convention de levée des ordures et mette à disposition le terrain nécessaire à la construction de la déchetterie. Un financement par appartement est prévu, cette nouvelle manière de traiter les déchets sera présentée lors d'une prochaine séance de notre commission.

Afin d'optimiser l'opération, une surveillance par les concierges privés et les agents de police municipale est prévue dans la convention.

Pratiquement, certains lieux, par exemple la Vendée, doivent être adaptés. L'actuelle déchetterie est sale, les containers débordent et le tri est de mauvaise qualité. Il faut poser sept bennes de grande capacité.

Le propriétaire a donné son accord, la réalisation de ce chantier est pour mars 2017.

Au Fief-de-Chapitre, la déchetterie de huit bennes donne satisfaction. Il faut donc anticiper l'arrivée des prochains habitants des deux immeubles en construction. La réalisation est prévue pour septembre de cette année.

Ces deux objets ont un coût de Fr. 295'000.--. Selon l'accord à signer avec les propriétaires d'immeuble, cette somme devrait être remboursée par la suite. Notons que les containers et les stockages des ordures au pied des immeubles deviennent inutiles, donc un gain pour les propriétaires.

Les deux installations présentées sont plus spacieuses et modernes et devraient améliorer le tri des déchets de 20% environ.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

Les commissaires s'interrogent sur la responsabilité de la commune si une personne glisse dans la déchetterie. La surveillance et le nettoyage de la déchetterie incombent à l'entreprise qui lève les déchets. Les îlotiers verts seront également mandatés pour assurer la sécurité dans les déchetteries.

La commission note également que les arbres abattus lors du chantier seront compensés en bordure de forêt.

La demande de crédit de Fr. 295'000.— est acceptée à l'unanimité par tous les commissaires de chaque groupe.

M. FONTAINE : personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la nécessité de créer un nouveau point de récupération au chemin de la Vendée, ainsi que d'agrandir le point de récupération du chemin du Fief-de-Chapitre ;

Vu la politique de la Ville de Lancy visant à proposer à la population lancéenne des espaces de tri performants et incitatifs ;

Vu la volonté du service de l'environnement de créer de nouveaux points de récupération enterrés capables d'améliorer le tri des déchets à la source, de limiter les flux routiers et d'améliorer certains espaces sanitaires en souffrance ;

Vu le rapport de la Commission du développement durable, séance du 13 avril 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 295'000.— destiné à la création d'un point de récupération enterré au chemin de la Vendée et à l'agrandissement d'un point de récupération enterré au chemin du Fief-du-Chapitre,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 72.501,
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 72.141,
4. d'amortir cette somme en 10 ans dès 2017 sous la rubrique 72.331,

L'arrêté 050-16.03 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet : l'association des habitants des maisons ouvrières a envoyé une pétition demandant l'annulation de la déchetterie du chemin Médián pour laquelle toutes les autorisations ont été obtenues.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

M. BONFANTI et deux cadres de l'administration ont rencontré les pétitionnaires. Deux variantes ont été discutées :

- Les habitants des maisons ouvrières transportent leurs déchets aux Ormeaux. Essai de 6 mois.
- La déchetterie du chemin Médian est construite.

Les habitants doivent voter, sachant que le camion poubelle ne passe plus au cœur des maisons.

Si les habitants ne jouent pas le jeu du transport aux Ormeaux, la mairie le saura rapidement, les îlotiers verts surveillant le site. Elle pourra en tout temps activer la déchetterie du chemin Médian, l'autorisation étant sur deux ans et reconductible d'une année.

Les membres de l'association ont opté pour la formule déplacement aux Ormeaux.

M. MATHIEU : je ne suis pas sûr de cette dernière remarque, car cela s'est passé après la commission. M. HAAS peut peut-être le confirmer.

M. HAAS : oui cela a été voté et transmis par courrier au Conseil administratif et un courrier complémentaire, qui sera lu lors de la prochaine séance du Conseil municipal, viendra donner quelques remarques des habitants du quartier sur le processus.

M. MATHIEU : le deuxième divers :

Potager urbains

Vous vous êtes sûrement tous rendus à Navazza à 17h30 pour l'inauguration du potager didactique et pédagogique de 600 m2. Sa production est attribuée à l'épicerie solidaire.

Dès l'an prochain, ateliers et animations seront mis sur pied pour les écoles de Lancy.

**8) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 27 avril 2016 –
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT****a) Projet de plan localisé de quartier no 29941-543 avenue du Curé-Baud**
=====

M. DEROBERT présente le sujet : petite présentation de la situation : ce PLQ est actuellement composé de quatre parcelles ainsi que d'une dépendance. Après des concertations individuelles des propriétaires menées par l'Etat, deux occupants de ces parcelles ont actuellement déposé un recours alors que les deux autres, propriétaires des parcelles A et C, sont prêts à démarrer.

Le projet de PLQ qui nous est présenté est composé de quatre petits immeubles R+4 (rez-de-chaussée surélevé, trois étages et une attique) et d'un parking souterrain sur presque tout l'ensemble du périmètre. L'ensemble des bâtiments serait accessible depuis l'avenue du Curé Baud, le tout en accord avec le Plan directeur de quartier voté par ce Conseil en 2012.

La disposition de ce PLQ pourrait permettre la réalisation par étape des quatre immeubles, selon la disponibilité des parcelles. L'ensemble du PLQ s'intègre aux gabarits attenants et s'inscrit dans le paysage urbain l'entourant.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

Ce PLQ offrira à terme une cinquantaine de logements et autant de places de parking. Des places visiteurs sont prévues en sous-sol. La trémie pour l'accès au parking souterrain est mutualisée à l'ensemble des bâtiments, ce qui sera une bonne chose.

Le Conseil administratif n'a pas fait d'observation négative et considère que le PLQ est bon.

A la question d'un commissaire portant sur le vis-à-vis que créeront ces quatre îlots, il est répondu que cette forme apporte une certaine diversité dans les formes urbaines existantes et permet aussi la réalisation en étapes de ce PLQ. La disposition des immeubles tient compte des quatre terrains existants. Ainsi, ceux qui souhaitent construire ne sont pas dépendants des autres.

Il nous est aussi fait remarquer que ce projet obéit à la politique globale de la commune, à savoir qu'il convient d'éviter les petits jardinets au pied des immeubles, au détriment des espaces communs.

Certains commissaires s'enquêtent de la qualité de vie à développer dans ce PLQ, des places de parking et de l'approvisionnement énergétique.

Plusieurs groupes, par la voix d'un de leurs commissaires, pensent que cela serait un mauvais signal de préavis négativement ce PLQ qui s'inscrit dans la logique de développement contrôlé de la commune.

La commission propose de soutenir ce PLQ tout en l'amendant comme suit : « Sous réserve de la prise en compte des remarques du Conseil administratif du 13 mai 2015 ».

La délibération amendée selon ci-dessus est préavisée favorablement par 11 voix pour et 1 abstention.

M. SIDLER : pour les Verts, effectivement on a affaire à un petit PLQ, il n'y a pas de grands enjeux au niveau de la commune. On aimerait quand même relever le fait que la forme urbaine choisie a surtout pour moteur de permettre aux promoteurs sur ces parcelles de faire la partie du projet qu'ils maîtrisent dans les plus brefs délais et on s'interroge par rapport à d'autres réflexions qui viennent en général aussi dans le cadre de ces PLQ, notamment pour le meilleur approvisionnement énergétique possible dans le futur, pour la meilleure qualité de vie aussi.

On n'aimerait pas que les PLQ qui vont venir prochainement adoptent tous cette méthode où on privilégie une rapidité d'exécution pour arranger les acteurs qui sont déjà bien engagés au détriment du futur de ces quartiers.

Nous voterons cette fois-ci, mais nous resterons attentifs à l'évolution des choses, sachant que nous avons peu de choses à dire, étant donné que nous n'avons aucune maîtrise sur ces parcelles et j'invite encore le Conseil municipal à réfléchir aux prochaines opportunités qu'il y aurait de préempter, parce que c'est vraiment par ce biais-là que l'on pourrait influencer les formes urbaines du futur.

M. FONTAINE : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu le projet de plan localisé de quartier N°29941-543, élaboré par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, situé à l'avenue du Curé-Baud,

Vu l'enquête publique n°1858, qui s'est terminée le 15 février 2016,

Séance ordinaire du 19 mai 2016

Vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal ledit projet de plan localisé de quartier, pour préavis,

Conformément à l'article 5, alinéa 3, de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes genevoises du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 27 avril 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

de donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N°29941-543 situé à l'avenue du Curé-Baud, sous réserve de la prise en compte des remarques du Conseil administratif émises en date du 13 mai 2015 auprès du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, à savoir :

- *Places de stationnement :*
 - *Le concept du stationnement étant décrit de manière différente sur le PLQ (une entrée/sortie pour un parking souterrain) et sur le rapport concernant le concept énergétique territorial (un stationnement des voitures prévu sous l'avancée de chacun des bâtiments), le Conseil administratif demande un complément d'information qui précisera l'une ou l'autre version.*
 - *Le positionnement des places visiteurs n'étant pas visible sur le plan du PLQ, le Conseil administratif demande un complément d'information qui précisera l'emplacement de ces places visiteurs.*
- *Approvisionnement énergétique :*

La question se pose de raccorder ce futur secteur au chauffage à distance (CAD) qui est prévu dans le périmètre Palettes/Semilles.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Quartier des Semilles : choix de la variante d'accessibilité au quartier

=====

M. DEROBERT présente le sujet : les variantes d'accessibilité du quartier des Semilles ont déjà fait l'objet d'un rapport lors de notre dernier Conseil municipal, puisque notre commission s'est penchée à plusieurs reprises sur le sujet. Nous avons remis notre décision finale à la prochaine séance pour que chaque groupe ait la possibilité d'en discuter plus à fond.

Il nous est rappelé que le Conseil administratif soutient une variante 3 modifiée.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

Un commissaire propose que le Conseil municipal soutienne unanimement notre Conseil administratif et la version qu'il propose. Les autres représentants de groupe indiquent qu'ils feront de même.

Un commissaire souligne toutefois qu'il espère que le transfert modal se fera à l'avenir et que les flux entrants ne seront pas aussi hauts.

A l'unanimité, les membres de la commission apportent leur soutien à la variante 3bis proposée par le Conseil administratif.

M. AESCHBACHER : le PLR relèvera d'abord l'arrogance de la DGT dans cette affaire, puisque je vous rappelle que nous avons eu trois séances et qu'en fait la messe était dite dès la première puisqu'ils sont arrivés en nous montrant un certain nombre de variantes, mais en expliquant que de toute façon ce serait la variante 0 qu'ils avaient déposée et que l'on pouvait faire ce que l'on voulait, ils ne dérogeraient pas.

La problématique de ce projet est la fermeture des Semailles, qui est quand même un axe relativement important. Donc, on va se retrouver avec un transfert sur l'avenue du Curé-Baud et des pénétrantes ou des sorties sur le chemin des Rambossons et le chemin Emile-Paquin qui sont des chemins relativement petits.

Il est clair que nous soutiendrons la variante proposée par le Conseil administratif, qui est la moins mauvaise des variantes, et nous invitons le même Conseil à s'opposer, lorsque la DGT déposera son choix de variante 0, à celle-ci et, qui sait, peut-être qu'on arrivera à négocier, comme cela a été le cas avec la gare de Lancy-Pont Rouge, quelques éléments qui seront peut-être utiles à la commune, même si on ne se fait pas trop d'illusion concernant le pouvoir de nuisances qu'a la DGT dans ce domaine.

M. HAAS : je vais entièrement soutenir les propos de M. AESCHBACHER, en rappelant brièvement les processus de soi-disant consultation dont on a fait l'objet, c'est vrai que si ce soir avec un vote unanime de soutien à la variante qui est celle qu'on désire et que l'on appelle de nos vœux, il devrait y avoir de la part de la DGT et des services de l'Etat quelque chose auquel ils sont en train de nous habituer depuis quelque temps, c'est-à-dire une espèce de diktat quand même parce que quelque part pour avoir du poids, il faut soit faire des recours, soit montrer qu'on est capable de taper du poing.

Je propose clairement que l'on montre notre détermination et qu'on n'entre absolument pas en matière sur une autre variante, indépendamment d'une négociation en cours, des exercices de jonglage qu'il faut faire pour être gagnant/gagnant. Là, tant dans le processus que dans les impacts que pourrait avoir une autre variante, je crois que les élus et le Conseil administratif de la Ville de Lancy doivent démontrer une détermination politique forte, parce que dans la manière dont on nous présente les choses, étant sûr que cela va marcher avec des petites animations fort sympa, mais où on n'a même pas le temps de se prononcer véritablement, je pense qu'il faut dire que cela suffit.

M. SIDLER : je me joins entièrement à ce qui a été dit par les deux préopinants. Pour les Verts, on est assez sceptique sur ces modélisations que l'on vient de nous montrer puisqu'on n'a pas vraiment le temps d'aller voir dans le détail quels sont les paramétrages de ces logiciels qui permettent de voir cela, on nous parle de satisfaire la demande au plus près de 100%, mais quelle demande ? Si c'est la demande au niveau automobiles pour traverser le quartier, vous pensez bien que ce n'est pas forcément le critère qui nous satisfait. Sur ce point, on reste un peu dubitatif.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

Et effectivement, quand on entend par la DGT ou le magistrat en charge du département décider unilatéralement de rétablir des zones vertes sans se préoccuper de l'impact que cela peut avoir sur des cellules de quartier de la commune de Lancy, on reste encore plus dubitatif en se disant que, de toute façon, peu importe l'exercice qui a été fait à grands coups d'études très chères, peu importe ce que l'on décide nous, de toute façon il y aura encore peut-être un coup de baguette magique plus tard du magistrat, donc je pense qu'il faut vraiment s'en tenir à notre unanimité que j'espère tout à l'heure et demander au Conseil administratif de mettre du poids pour que l'on puisse aller plus loin et le plus longtemps avec cette variante.

M. CLEMENCE : je vais vous surprendre, je rejoins tout ce qui a été dit par tous mes préopinants. En l'occurrence, j'ajouterai quand même que le long de Curé-Baud il y a quand même une école et on aimerait éviter que tout le trafic soit reporté sur ce chemin. Du coup, de pouvoir ouvrir le chemin des Semailles, cela paraît quand même important malgré tout ce qu'on peut penser des voitures sur ce tronçon.

Je tiens aussi à rappeler, en tant que président de la Commission de l'aménagement, que le magistrat, M. BARTHASSAT, s'est permis de me faire repousser deux fois la séance pour pouvoir être présent et qu'il n'est resté en fait qu'une demi-heure. Ceci pour vous montrer la façon dont est traitée la commune de Lancy et ses habitants par l'Etat et je pense que là une unanimité en plénière – unanimité qui existait en commission - sur la variante proposée par le Conseil administratif et que l'on soit tous unis derrière, ce serait bien. Je vous invite à voter vraiment à l'unanimité, si c'est possible, cette variante 3bis.

M. FONTAINE : je vous propose de passer au vote.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

M. BONFANTI : nous allons bien sûr écrire au Conseil d'Etat pour que l'on puisse l'informer que vous avez décidé de la variante 3b et que nous souhaitons par le futur que cette variante soit choisie.

M. HAAS : j'aurais voulu le dire avant, mais on a tous entendu, et je ne sais pas si on peut le formaliser à ce stade de la procédure, que c'est bien clair que si le Conseil d'Etat nous impose une autre variante que celle-ci, cela doit être inscrit dans le marbre que c'est bien par voie de recours qu'on s'opposera à toute autre variante. Cela doit figurer d'une manière ou d'une autre et évidemment j'ai toute confiance en nos trois conseillers administratifs pour le libellé de cette exigence.

M. BONFANTI : c'est bien ce que nous avons compris.

c) Divers

=====

M. DEROBERT présente le sujet : il est abordé la communication de l'Etat vis-à-vis des changements opérés sur les feux de la route de Chancy, nommés « onde verte » dans les médias les jours précédant la commission. A aucun moment la commune n'a été interrogée ni même avisée de ces changements. La commission s'en étonne même si ce Conseil connaît les habitudes de la DGT à notre égard.

Le président de la commission rend compte des ateliers sur le PLQ Chapelle-Gui. Il y a eu deux séances dont un atelier intermédiaire où les habitants ont pu travailler sur trois variantes. Ce PLQ a passablement évolué suite aux remarques qui avaient été faites.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

On peut constater sur le plan des changements notamment concernant la place centrale, la forme des bâtiments du côté, les gabarits abaissés pour tenir compte du voisinage, le traitement le long de la voirie, etc.

Seul point négatif, le peu de participation des habitants du quartier.

Pour finir, il nous est annoncé, lors de la prochaine séance, une présentation du futur PLQ Ancien Puits, cela avant concertation avec les habitants.

**9) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 9 mai 2016–
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA****a) Examen et approbation des comptes 2015 de la Fondation communale pour le
logement de personnes âgées**

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : en préambule, je souhaiterais rapporter les points b et c ensemble, car en séance de commission, cela a été fait de cette façon, et c'était compliqué de séparer les deux points. De même pour les points c et d.

Mme BERNASCONI, présidente de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées, et M. BEAUSOLEIL, directeur de l'association des EMS de Lancy, ont brièvement présenté la situation et répondu aux questions des commissaires.

L'Association des EMS de Lancy démontre un bénéfice, avant thésaurisation, – soit avant de restituer 25% du montant du bénéfice à l'Etat, – de Fr. 848'000.-- répartis entre Fr. 434'000.-- pour la Vendée et Fr. 414'000.-- pour les Mouilles. Ce bénéfice ne couvre, en termes de trésorerie, qu'un mois de salaires versés aux 190 salariés, équivalant à Fr. 770'000.--. Quant à la Fondation, qui est exonérée de toute imposition fiscale, elle se clôture sur un bénéfice de Fr. 1'146'941.--. La Vendée, qui a 25 ans cette année, n'a plus de dette étant donné que le prêt du canton était sur 25 ans, contrairement aux Mouilles, ouvert il y a 6 ans.

En 2015, les charges d'exploitation de la Vendée ont augmenté car six personnes sont parties à la retraite, avec un mois supplémentaire de salaire. Il a aussi fallu engager de nouvelles infirmières. Le fait d'avoir plusieurs établissements permet cependant de mutualiser les ressources.

La dette à long terme envers l'Etat a augmenté de Fr. 200'000.-- en 2015, car la part de capital qui sera due à l'Etat après thésaurisation a été ajoutée. Selon le plan quadriennal 2014-2017, la Fondation devra à l'Etat à fin 2017 25% du cumul des bénéfices. Ce pourcentage est en rapport avec la subvention reçue qui équivaut à 25% du budget. Ce pourcentage ne varie pas.

Concernant les immobilisations financières, les fonds obligataires de Fr. 498'145.-- et les investissements à long terme pour la Raiffeisen correspondent à un placement fait fin 2014, la fondation ayant souhaité avoir plusieurs établissements financiers en plus de la BCGe.

Des précisions sont données sur la fixation des loyers par le propriétaire, en accord avec l'autorité de tutelle, à savoir le DEAS (département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé). Pour la Vendée, le loyer annuel est d'environ Fr. 700'000.-- et pour les Mouilles, de Fr. 800'000.--/Fr. 900'000.--. Ce dernier est plus cher en raison des dettes hypothécaires. Les montants tiennent compte des frais d'exploitation et des frais d'entretien. Le loyer est

Séance ordinaire du 19 mai 2016

répercuté sur le prix de pension, qui est de Fr. 212.— par jour pour la Vendée et de Fr. 222.-- pour les Mouilles, la moyenne cantonale étant à Fr. 220.-. Le résident paie la partie socio-hôtelière au moyen de son AVS, son deuxième pilier, sa fortune personnelle et, si cela s'avère insuffisant, avec l'aide de l'Etat. Dans les EMS de Lancy, environ 75% des résidents sont au bénéfice des prestations complémentaires pour financer leur journée. Pour ce qui est de la partie médicale, elle est prise en charge par l'assurance-maladie.

L'âge moyen des résidents n'a pas augmenté. Par contre, les cas de troubles cognitifs sont en hausse, ce qui complique la prise en charge dans la mesure où les EMS de Lancy ont une philosophie d'ouverture (pas de portes fermées, pas d'horaires). La nécessité d'augmenter le personnel est un enjeu, d'autant que ces troubles ne sont pas reconnus par l'assurance-maladie et que le personnel soignant est mis à forte contribution. Les EMS de Lancy sont des EMS généralistes, sans spécialisation, mais les résidents ont toujours pu être accompagnés jusqu'au bout sans besoin de les transférer dans des établissements spécialisés.

Il est difficile de trouver du personnel soignant et aide-soignant. La difficulté du métier réside dans le savoir-être. De plus, ce sont des professions extrêmement physiques, car il faut soulever les personnes, faire leur toilette. Les infirmières sont à 90% des frontalières, en raison de la pénurie d'infirmières et d'infirmiers en Suisse. Les postulantes ont 40 ans en moyenne et sont dans la deuxième partie de leur carrière car, dans les EMS, les perspectives et les possibilités de promotions sont limitées.

Enfin, s'agissant du projet de l'Adret, la demande d'autorisation de construire est prête et les premiers chiffres se situent entre 40 et 45 millions de francs. L'ouverture est espérée pour 2020.

L'Adret est un projet innovant dont le but est d'éviter que la personne qui vieillit doive déménager à plusieurs reprises passant des soins à domicile à une unité de répit, à l'hôpital de Loëx et ensuite en EMS. Dans les appartements de l'Adret, la Fondation suivra l'évolution de son état de santé par paliers et avec des prestations à la demande. Il y aura au cœur de l'immeuble, un groupe médical qui pourra répondre aux soins 24h/24h, ainsi qu'une unité de répit. De plus, le projet permet d'avoir une mixité économique et sociale.

En termes de ressources humaines et d'interventionnisme, la structure se veut légère. Elle sera sous la supervision de la direction générale des EMS de Lancy et pourra profiter du savoir-faire des autres EMS. Le but est aussi que l'Adret soit reconnu comme une structure prestataire de soins, telle que l'IMAD. Ce projet pilote unique à Genève est soutenu par M. POGGIA, Conseiller d'Etat chargé du DEAS, qui souhaiterait montrer que le coût sera moins cher que dans une structure traditionnelle et ainsi obtenir un soutien des assurances-maladies.

Avant de procéder au vote, un commissaire PLR annonce qu'il s'abstiendra, étant donné qu'il est membre de la Fondation.

A l'unanimité, moins une abstention, les membres de la commission préavisent favorablement les comptes 2015 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées.

A l'unanimité, moins une abstention, les membres de la commission approuvent les comptes 2015 de l'Association des EMS de Lancy.

M. AESCHBACHER : ce n'est un secret pour personne, c'est moi qui me suis abstenu lors de la commission, donc je m'abstiendrai également pour ces deux points étant membre du Conseil de fondation.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

M. FONTAINE : nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 9 mai 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstention

D'approuver les comptes 2015 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

L'arrêté 9a) est accepté par 33 oui, 0 non, 1 abstention (voir annexe).

b) Examen et approbation des comptes 2015 de l'Association des EMS de Lancy

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : (cf. rapport ci-dessus)

M. FONTAINE : personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

Vote accepté par 33 oui, 0 non, 1 abstention.

c) Examen et approbation des comptes 2015 de la Fondation communale immobilière de Lancy

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : en préambule, M. LORENZINI résume l'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) pour l'année écoulée.

Hormis le renouvellement de ses organes, la FCIL a suivi les travaux de rénovation des immeubles qu'elle possède à l'Etoile Palettes, notamment les parties communes et la chaufferie, qui sera remplacée par un réseau de chauffage à distance, basé à 70% sur des énergies renouvelables et qui alimentera l'ensemble du quartier Bachet Palettes.

En outre, la FCIL a trois projets de développement immobilier : le premier concerne le lot A du quartier de l'Adret, avec 2 immeubles pour la FCIL. Ces immeubles constituent la part LUP du quartier, avec des appartements de 3 à 6 pièces, dont une majorité de 3 et 4 pièces. Le projet de l'Adret a beaucoup de contraintes de par sa situation. Il est aussi compliqué en termes de coordination des nombreux interlocuteurs. Le deuxième projet concerne le PLQ de la Bâtie, près du parking du crématorium, sur une zone occupée par des villas. La Ville de Lancy, propriétaire de quelques parcelles, se propose de les mettre à disposition de la FCIL pour réaliser du logement LUP. Le troisième projet est mené sur le IEPA les Marbriers. La demande

Séance ordinaire du 19 mai 2016

d'autorisation de construire devrait être déposée fin mai/début juin, pour un démarrage des travaux début 2017.

M. BERNET, comptable de la Fondation, présente les comptes. Au niveau du bilan, les actifs n'ont pratiquement pas bougé. Au niveau des actifs immobilisés, les travaux réalisés représentent plus de 4 millions sur l'immeuble des Communes-Réunies. Au passif, cela se traduit par l'augmentation du crédit de construction. Les fonds étrangers à long terme diminuent de quelque Fr. 328'000.-- dû à l'amortissement hypothécaire effectué. Les autres postes n'ont pas bougé. Les fonds propres ont augmenté de l'équivalent du résultat de l'exercice, soit de Fr. 404'393.--. Au niveau du compte de résultat, il n'y a pas de grandes particularités par rapport à l'exercice 2014, ni par rapport au budget. Les recettes des loyers et les intérêts totalisent un montant de Fr. 3'132'952.--, les charges d'immeubles sont de Fr. 2'280'000.--. Les charges de fonctionnement sont restées stables, soit Fr. 206'000.--. Une attribution à la réserve pour intérêt de Fr. 240'000.-- mène au résultat de Fr. 404'393.--.

Les discussions ont porté sur le contrôle effectué par l'Etat. Celui-ci ne porte pas sur la comptabilité de la Fondation, mais sur le mode d'attribution des logements et le respect des règles fixées en la matière, à savoir les taux d'effort et d'occupation. Ce contrôle est lié uniquement aux immeubles faisant l'objet d'un arrêté définitif, soit à ce stade l'immeuble 86-90 des Communes-Réunies. L'arrêté définitif du Conseil d'Etat a lieu entre six mois et deux ans après la fin du chantier, avec la remise de tous les décomptes, ce qui lance formellement le processus de contrôle et de dégressivité d'éventuelles subventions.

Un autre contrôle de l'Etat porte sur la réserve pour travaux et taux d'intérêt. Si la réserve est trop importante, l'Etat peut demander de la dissoudre, avec évidemment un impact sur le loyer. Ce contrôle tient aussi compte de l'évolution des taux hypothécaires afin de pouvoir valider les nouveaux loyers que la Fondation notifiera aux locataires.

Un commissaire rebondissant sur la mention de la durée du contrôle de l'Etat des LUP et demandant si le 20% lui est systématiquement attribué, M. LORENZINI rappelle qu'il y a deux notions de contrôle qui se chevauchent, celle de la loi LUP et celle de la LGL. En ce qui concerne la loi LUP, le contrôle est pérenne, mais dans le cadre de la FCIL, il y a une convention selon laquelle l'Etat renonce à cette attribution de 20%.

Avant de passer au vote, un commissaire annonce qu'il s'abstiendra en raison de son activité au sein de la Fondation.

A l'unanimité (moins une abstention), les membres de la Commission des finances préavisent favorablement les comptes 2015 de la Fondation communale immobilière de Lancy ainsi que le Rapport d'activités 2015 de la Fondation.

M. VINCENT : comme vice-président de la Fondation, je m'abstiendrai sur ce vote, mais conscient de l'excellent travail que la Fondation effectue, je vous invite à accepter ces deux arrêtés à l'unanimité.

Mme CASUTT : j'ai une question de procédure, est-ce que tous les membres de la fondation sont censés s'abstenir ?

M. MATHIEU : je crois qu'il est important de lire l'article 43 de notre règlement « dans les séances du Conseil municipal et des commissions, les conseillers administratifs et les conseillers municipaux qui pour eux-mêmes, leurs ascendants, descendants, frères, sœurs ou conjoints, partenaires enregistrés ou alliés au même degré, ont un intérêt personnel direct à l'objet soumis de la délibération, ne peuvent ni intervenir dans la discussion, ni voter ». Je n'ai aucun

Séance ordinaire du 19 mai 2016

intérêt direct ni pour ma sœur, ni pour mon frère, ni pour mon grand-père, ni pour ma grand-mère dans la Fondation lancéenne pour le logement, donc je voterai.

M. VINCENT : on peut ne pas avoir d'intérêt personnel, financier ou accessoire, mais à mon avis, on ne peut pas être juge et partie. C'est face à sa conscience que chacun doit décider de ce qu'il a à faire ce soir. On ne peut pas à la fois intervenir de façon directe dans la fondation et ensuite dire : allez-y, c'est formidable, parce qu'on a quand même le droit à une critique des autres intervenants et on ne peut pas forcément voter d'une façon tout à fait neutre.

M. RENEVEY : on s'est déjà trouvé assez régulièrement devant ce genre de situations et je rejoins tout à fait les propos de M. VINCENT, c'est plus une question de sensibilité, il n'y a absolument aucune obligation juridique de ne pas voter sur ce genre de thèmes, mais effectivement en tant que personne partie prenante, on peut légitimement se poser la question, ou encore une fois une sensibilité qui est tout à l'honneur de celui qui souhaite s'abstenir, mais rien n'empêche absolument de ne pas voter cet arrêté.

M. FONTAINE : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 9 mai 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstentions

D'approuver les comptes 2015 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

L'arrêté 9c) est accepté par 32 oui, 0 non, 2 abstentions.

d) Examen et approbation du rapport d'activité 2015 de la Fondation communale immobilière de Lancy

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : (cf. rapport ci-dessus)

M. FONTAINE : personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 9 mai 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du 19 mai 2016

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstentions

D'approuver le rapport d'activité 2015 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

L'arrêté 9d) est accepté par 32 oui, 0 non, 2 abstentions.

c) Divers

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : pour faire suite à diverses interrogations et demandes quant à la tarification et à la politique du Conseil administratif vis-à-vis des places de parking sur la commune, M. LORENZINI annonce qu'une étude de marché a été effectuée afin d'avoir un comparatif avec le privé pour la location des parkings.

Pour rappel, les tarifs communaux sont actuellement les suivants :

- Places extérieures : Fr. 80.--
- Places intérieures : Fr. 120.--
- Boxes : Fr. 200.—

Sur la base du constat que la fourchette de location était supérieure en ville de Genève et dans les parkings privés du Petit- et du Grand-Lancy, le Conseil administratif a décidé d'augmenter les tarifs comme suit :

- Places extérieures : Fr. 100.--
- Places intérieures : Fr. 140.--
- Boxes : Fr. 250.--

Ces tarifs seront appliqués dès le 1er janvier 2017.

Un tableau issu de l'étude de marché et présentant les fourchettes qui ont mené à cette adaptation sera fourni aux commissaires.

10) MOTION DU GROUPE PLR « POUR DES PLACES VISITEURS ACCESSIBLES TRANQUILLEMENT, ...AUX VISITEURS ! »

Exposé des motifs :

Le quartier de la Chapelle a été élaboré sur la base d'un plan localisé adopté le 26 août 2009. Aujourd'hui dix bâtiments sont déjà construits et accueillent plus d'un millier d'habitants. Huit autres immeubles sont en cours de finalisation et accueilleront à leur tour près de huit cents nouveaux habitants.

Le PLQ 29591, voté à l'époque, pose deux soucis : les places de parc visiteurs ainsi que la vitesse autorisée sur l'esplanade. Celle-ci se situant devant les immeubles déjà construits.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

Les places de parking visiteurs :

Le PLQ prévoit 646 places de parc en sous-sol destinées aux logements, soit 1 place par 100 m² de Surface Brute de Plancher. Ce même PLQ prévoit également 75 places de parc en surface destinées aux visiteurs des dix-huit immeubles.

Sur le papier, le projet et ces données sont en adéquation, et c'est pourquoi notre conseil a adopté ce PLQ le 30 avril 2009 à une forte majorité et sans opposition. Malheureusement, la réalité ne se passe pas comme prévu...

L'esplanade est actuellement sous un régime dérogatoire permettant une réglementation particulière de ces places de parc : la durée maximale de stationnement est actuellement de 3 heures, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Ce régime permet à la commune d'effectuer des contrôles.

Aujourd'hui, cette esplanade est sur-occupée dès la fin de la journée et jusqu'au petit matin. Nous y trouvons des voitures d'habitants, qui préfèrent se parquer en surface pour éviter de marcher quelques mètres de plus, des voitures d'habitants ne voulant pas louer une seconde place en sous-sol, trouvant beaucoup plus économique d'utiliser celles à disposition des visiteurs et un certain nombre de véhicules d'entreprise. A noter encore que durant cette période, la surface de l'esplanade dévolue au parcage ne suffit souvent pas et qu'un certain nombre de véhicules sont garés sur les accès d'urgence.

Durant la journée, le parking est moins occupé. Néanmoins, beaucoup de voitures sont propriété de personnes travaillant à proximité immédiate et qui viennent tourner régulièrement leur disque.

Pour conclure ce point, la situation actuelle de cette esplanade n'est pas convaincante. De plus, cette dérogation ne pourra plus être reconduite et la totalité de l'esplanade deviendra à terme, un parking libre à durée illimitée.

Concernant la vitesse autorisée sur l'esplanade :

S'agissant d'un passage obligé pour l'ensemble des habitants, la vitesse des véhicules circulant sur l'esplanade n'est pas suffisamment limitée. Elle est actuellement de 50 kilomètres heure.

Déjà trop élevée, de nombreux automobilistes ne respectent pas cette limitation de vitesse alors même qu'une grande partie de ce chemin est également utilisé par les enfants de l'école du Sapay qui l'empruntent pour se rendre à l'école.

Il est donc important de pouvoir réglementer le chemin de Compostelle afin de prémunir nos communiens, et autres utilisateurs, de futurs accidents.

Le conseil municipal considérant :

- *Qu'il n'est pas possible de respecter la volonté du PLQ d'offrir des places visiteurs.*
- *Que l'occupation actuelle de l'esplanade ne permet pas aux visiteurs du quartier de se garer.*
- *Que les commerces du quartier, selon le PLQ, doivent pouvoir bénéficier de places de parc disponibles.*
- *Que l'arrivée prochaine de près de huit cents habitants dans le quartier va augmenter l'usage de cette esplanade.*
- *Que la mise en service en 2019 de la gare CEVA située au Bachet va engendrer une sur-occupation des places à durée illimitée du quartier.*
- *Que la volonté du conseil administratif lors de la précédente législature de « dissuader les pendulaires et supprimer l'utilisation du domaine public comme parking privé à longueur d'année » doit être reprise par ce conseil.*
- *Qu'une vitesse excessive fait encourir un danger important aux usagers de l'esplanade.*
- *Que la volonté des initiants du PLQ de réaliser un éco-quartier limitant l'usage excessif des véhicules motorisés et favorisant la mobilité douce en sécurité doit être respectée.*

Séance ordinaire du 19 mai 2016*demande au conseil administratif :*

- *De réunir l'ensemble des propriétaires du périmètre concerné afin de discuter de cette situation.*
- *De réaliser une nouvelle étude visant la modification du PLQ 29591 concernant les « places visiteurs » et la vitesse maximale autorisée sur l'esplanade, ceci afin de trouver une solution acceptable et sécurisante pour les habitants du quartier.*
- *De proposer et soumettre cette modification du PLQ au présent conseil municipal dans les plus brefs délais.*

M. DEROBERT : c'est une motion qui concerne le quartier nouvellement construit situé au chemin de Compostelle, qu'on appelle le quartier de la Chapelle. Sur ce PLQ, que nous avons voté il y a quelques années, il y a une esplanade destinée aux voitures et aux places visiteurs.

Il y a une disposition dérogatoire qui permet de laisser les véhicules 3 heures garées sur cette esplanade. Cette disposition doit bientôt tomber et ne pourra plus être renouvelée puisqu'elle est en zone de chantier et que, bientôt ce ne sera plus le cas.

Actuellement, il y a des places qui passeront de places visiteurs à places blanches, et qui seront accessibles à tout un chacun, 24h/24. Il se trouve que maintenant l'esplanade est déjà bien et surremplie par un certain nombre d'habitants qui préfèrent laisser leur voiture en surface plutôt que la mettre au sous-sol, par un certain nombre de véhicules d'entreprises et qui pourra à l'avenir aussi servir de « park & ride » pour le futur CEVA qui se trouvera un peu plus loin.

C'est la situation actuelle, mais il y a encore 800 habitants qui nous rejoindront bientôt vu que la deuxième partie du quartier de la Chapelle est en train d'être construite. Si déjà l'esplanade est totalement occupée actuellement, elle le sera encore plus prochainement et il faut voir que les habitants du quartier ont peine à faire venir un ami un soir parce qu'il n'y a plus de places du tout dans le quartier pour les raisons que je vous ai expliquées.

La deuxième partie de la motion concerne la vitesse qui est aujourd'hui autorisée sur cette esplanade. Pour ceux qui la connaissent, cela paraît un peu absurde, mais réellement elle est de 50 km/h. C'est un passage où des enfants passent, vu que l'école est à côté et que bon nombre d'enfants prennent quatre fois par jour cette esplanade. Les trottoirs sont mal définis, il n'y en a pas vraiment, ils sont de part et d'autre des voitures, certains enfants circulent aisément sur cette esplanade.

C'est pourquoi nous avons déposé cette motion en demandant au Conseil administratif de réunir l'ensemble des propriétaires du périmètre concerné pour discuter de la situation et de réaliser une nouvelle étude, à savoir que pourrait-on faire pour changer cette situation. Cette situation est là, c'est donc une première chose de voir ce que l'on peut faire pour cela. A nous de faire aussi que cela ne se reproduise pas à l'avenir sur d'autres PLQ, et de proposer à notre Conseil municipal des solutions pour faire changer cet état de fait.

Suite à cela, le groupe PLR vous propose de renvoyer directement cette motion en Commission de l'aménagement du territoire afin de pouvoir entendre les différents propriétaires concernés, ainsi que la DGT ; ainsi, on aura une possibilité une idée plus précise des possibilités qui s'offrent à nous et de pouvoir offrir une solution aux milliers d'habitants lancéens qui sont dans ce périmètre.

M. RENEVEY : c'est un peu ce que le Conseil administratif allait vous suggérer, donc cela rejoint nos préoccupations. On a effectivement un certain nombre de ces préoccupations depuis l'arrivée des premiers habitants dans ce quartier, nous les partageons, des choses ont

Séance ordinaire du 19 mai 2016

été faites d'ores et déjà, on n'est pas resté les bras ballants, il y a des mesures de vitesse qui ont été faites, il y a eu de nombreux contacts avec la DGT pour essayer de trouver des solutions tant sur la problématique des parkings visiteurs que sur la problématique de la vitesse. Il y a effectivement un certain nombre de choses qui ont été faites et un certain nombre de choses qui restent à faire, c'est la raison pour laquelle il semble intéressant de pouvoir déjà au sein de la commission présenter les mesures qui ont été prises, discuter de ce que nous essayons de mettre en place pour répondre à ces problématiques et je proposerai, quant à moi, la Commission de la sécurité puisque c'est un peu plus dans les attributions de cette commission, la police municipale a pas mal de contacts avec tant les propriétaires que la DGT.

Mme CASUTT : dans l'attribution de la Commission, je pense que le groupe qui a déposé la motion choisira la commission qui lui semble le mieux adapté, mais je pense que ce serait quand même bien que l'on en discute au niveau de l'aménagement par rapport aux futurs PLQ qui vont être déposés, je pense à celui de l'Adret ou d'autres PLQ où il y a de grands centres de logement qui vont être faits, pour ne pas se retrouver dans la même problématique et prévoir en amont les attributions de ces espaces publics, pour ne pas avoir cette même problématique à Surville ou dans d'autres futurs grands quartiers.

M. MATHIEU : en ce qui concerne les Verts, c'est clair que la zone 30 séduit tout le monde, là il n'y a pas de problème et effectivement un renvoi à la Commission de la sécurité pour fixer une vraie zone 30 dans cette région nous semble tout à fait adéquat et nous soutiendrons ceci. Pour les places de parc, il semble aussi qu'il y ait un flou artistique en termes de statut des places : est-ce que cela va rester des places visiteurs, est-ce que ce sera des places blanches ? Cela nous semble aussi important que cela soit traité par une commission et il nous semble opportun que ce soit la Commission de la sécurité qui s'en charge. Comme M. le Maire, je vous propose de renvoyer la motion du PLR en Commission de la sécurité.

M. DEROBERT : je maintiens ma proposition de renvoyer la motion à la Commission de l'aménagement et je m'explique : pour arriver à faire une modification, il va falloir passer par un certain nombre de démarches qui pourrait être avec les propriétaires, des modifications de type servitudes, etc. et dans ce sens, je pense que cela appartient plus à l'aménagement et non pas à la sécurité.

M. REOLON : je proposerais directement une commission conjointe aménagement-sécurité. Normalement, tout ce qui est vitesse, parking, fait partie de la sécurité. Ensuite, tout ce qui est du domaine des zones fait partie de l'aménagement. Il y a aussi les finances éventuellement ! Soyons sérieux.

On parle actuellement de la sécurité et de la vitesse, donc cela devrait être étudié à la Commission de la sécurité. On parle aussi des places de parking et cela a toujours été la Commission de la sécurité – j'en ai fait partie il y a quelques années – qui s'est occupé de ce genre de problèmes. Je propose que l'on renvoie à la Commission de la sécurité.

M. BONFANTI : je vous conseille aussi de renvoyer à la commission de la sécurité. Par contre, je reprends les propos de Mme CASUTT. C'est vrai que peut-être faire une piqûre de rappel sur les critères liés aux PLQ est une bonne idée. Je rappelle que les PLQ, de manière générale, prévoient un nombre minimum de places visiteurs pour éviter que ces dernières se retrouvent sur le domaine public et empiètent sur ce domaine. C'est le cas de ce PLQ, il y a un nombre minimum de places visiteurs dans ce PLQ, malheureusement je ne vois pas d'autres possibilités, il n'y a pas d'autres solutions. La solution aurait consisté à ce que, dès le départ, ces places visiteurs se retrouvent en souterrain et soient construites par les promoteurs, ce qu'ils n'ont pas souhaité, j'imagine pour des questions avant tout de coûts.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

Pour éviter d'en faire un cas spécifique à la Commission de l'aménagement, ce serait bien de parler de l'ensemble des PLQ qui sont en cours d'élaboration pour voir ce que l'on peut faire, mais je connais mes collaborateurs et je sais que depuis peu nous sommes extrêmement attentifs à ce genre de problématiques. Ce sont plutôt les anciens PLQ qui vont poser problème, les futurs normalement ne devraient pas en poser. Mais je suis tout à fait d'accord de présenter cet objet en commission pour expliquer les tenants et aboutissants de cette problématique au niveau des PLQ.

Pour ce cas spécifique, c'est vrai que je vois plus qu'il soit étudié à la Commission de la sécurité comme le demande le Maire.

M. FONTAINE : je me tourne vers les motionnaires, est-ce que vous êtes d'accord de renvoyer cela à la Commission de la sécurité.

M. DEROBERT : si l'ensemble du Conseil municipal préfère.

M. FONTAINE : je vous propose de voter la proposition de renvoi à la Commission de la sécurité.

Le renvoi à la Commission de la sécurité est accepté à la majorité des membres présents.

M. AESCHBACHER : mon voisin de gauche me souffle que vu qu'il est dépositaire de cette motion, il doit être invité à la Commission de la sécurité, ne l'oubliez pas ! Pour ne pas faire comme on a fait avec la vitre de la piscine, dont on ne savait plus de quelle piscine il s'agissait.

**11) COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE LANCY-FLORIMONT –
Séance du 14 avril 2016 – Rapporteur : M. Yves PAGE****a) Situation actuelle de l'exploitation du stade**
=====

M. PAGE présente le sujet : M. RENEVEY indique que le stade est très bien fréquenté tant par l'Ecole de Florimont, l'Ecole de Mécanique que par les équipes du Lancy FC. Il ajoute que le terrain synthétique du terrain A vient d'être refait car il ne remplissait plus les conditions pour pratiquer le football, ceci en raison de l'ancienneté de la précédente matière synthétique vu le nombre de matches et d'entraînements. Les autres terrains vont également subir des réfections.

M. LEGER nous explique que l'école de Florimont pratique souvent des tournois sur le terrain A, 8 contre 8 sur la moitié d'un terrain. Les deux moitiés sont utilisées. D'autres élèves jouent sur le terrain B. Il pose la question qu'elle est la pratique d'utilisation de ces terrains en matière de chaussures. Mme MEZZANOTTE nous répond que pour l'utilisation du terrain A il faut des chaussures avec crampons alors que pour les terrains B et C cela n'est pas nécessaire.

M. LEGER relève que les portes, qui doivent être fermées à clefs, restent souvent ouvertes. M. CARNAZZOLA en a pris bonne note afin d'y remédier.

M. MOSCA fait remarquer qu'il faut absolument éviter de pratiquer le football sur les terrains synthétiques lorsque la surface de ceux-ci est enneigée.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

M. CARNAZZOLA indique que le bâtiment est suivi régulièrement par un technicien et qu'à l'avenir il faudra réfléchir au niveau des vestiaires, car ils arrivent gentiment à saturation tant pour les joueurs/joueuses que pour les arbitres.

Par ailleurs, il fait part que les nouveaux chariots pour déplacer les buts seront bientôt disponibles.

Il est souligné que la collaboration entre les différents intervenants se passe très bien, y compris pour les événements.

b) Projets futurs

=====

M. PAGE présente le sujet : M. RENEVEY soulève qu'une réflexion est en cours au sujet de la réfection des terrains de football.

Par ailleurs, il ajoute qu'autour du Stade de Florimont, la Ville de Lancy a acquis des villas, sauf une, ceci pour permettre, dans un futur, l'agrandissement du stade.

M. CARNAZZOLA fait part des entretiens courants qu'il faudra entreprendre.

Mme MEZZANOTTE fait remarquer que les infrastructures commencent à devenir étroites et qu'il faut absolument que les autorités pensent à l'avenir car, à très court terme, le club va avoisiner les 1'500 membres.

Elle relève la très bonne qualité du nouveau terrain synthétique avec comme conséquence une diminution des blessures.

c) Divers

=====

M. PAGE présente le sujet : pas de divers.

**12) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –
Séance du 18 avril 2016 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT****a) Audition de la Fondation Lancy médias**

=====

M. DEROBERT présente le sujet : la commission a souhaité entendre la Fondation Lancy médias régulièrement, et c'est pour cela que nous recevons quatre de ses membres, les trois autres membres ne pouvant être présents lors de cette audition.

La parole est donnée au Président de la fondation, M. LANCE, qui nous présente le travail effectué depuis qu'ils ont pris leur mandat.

Six séances du Conseil de fondation ont déjà eu lieu depuis le 4 décembre dernier. L'ensemble du Conseil de fondation est nouveau. Il aura donc fallu commencer par répartir les postes au

Séance ordinaire du 19 mai 2016

sein du Conseil et entreprendre les démarches administratives nécessaires au fonctionnement de la fondation.

Le Conseil s'est fixé les tâches à accomplir, ainsi que les objectifs à réaliser dans les premiers mois dont le président nous fait rapidement état : recherche de collaborations et partenaires financiers ; chercher de nouvelles recettes, notamment via des recettes publicitaires ; éventuellement décider d'un déménagement des locaux de Lancy TV et se faire diffuser par Swisscom. Sur ce dernier point, le Conseil nous informe que les discussions sont en cours et devraient aboutir prochainement, si toutefois les conditions et les coûts sont raisonnables.

Le Conseil souhaite aussi ouvrir des discussions avec d'autres télévisions locales telles que Vernier Vision, Canal Onex et Télé Versoix. Une collaboration et un éventuel partage des coûts entre ces communes sont envisagés. Des contacts sont aussi pris avec d'autres communes de la côte vaudoise.

Depuis le début de l'année 2015, les quatre télévisions locales ont dû passer au numérique, engendrant de gros investissements. Investissements réalisés par la Fondation qui sera en partie remboursée par les télévisions de Versoix et Vernier.

Il est aussi abordé les questions de collaborations avec le mandataire de la Fondation. Certains aspects ont dû être mis au clair quant à l'avenir de son mandat lié à l'avenir trouble de la fondation. Tous les aspects de cette collaboration n'ont cependant pas pu être encore réglés.

Il nous est ensuite fait état du Conseil consultatif qui réunit tant une partie de la société civile qu'une partie des membres du Conseil municipal. Une première séance a déjà eu lieu et plusieurs pistes concrètes quant au contenu des émissions ont déjà été abordées.

Avant de passer aux questions des commissaires, le président de la Fondation insiste sur l'importance des échanges avec le Conseil administratif et le Conseil municipal qu'il estime nécessaire afin de trouver des solutions pour dynamiser Lancy TV, étant bien conscient que 2017 pourrait être la fin de l'existence de la fondation.

Nous passons ensuite aux questions des commissaires qui ont été nombreuses. Parmi celles-ci, une question sur l'audience de Lancy TV qui n'est apparemment aujourd'hui pas connue et qui nécessiterait un sondage onéreux pour être définie. Il est cependant relevé que, d'après le mandataire, beaucoup de personnes visionnent les émissions via internet. Les commissaires relèvent une nouvelle fois l'importance d'être diffusé via Swisscom qui possède une grande manne de clients.

Une autre question concerne les sources de financement. Etant établi qu'une grande partie des consommateurs de Lancy TV passe via internet et qu'il est très facile de générer des revenus publicitaires sur un site. Publicités qui ne sont pas soumis au même régime que sur un média télévisuel. Le Conseil nous précise que beaucoup de pistes sont actuellement à l'étude.

Il est ensuite question des autres médias que la Fondation pourrait exploiter. M. LANCE précise que les statuts de la fondation ne la limitent pas seulement à la télévision et qu'il se peut, après discussion avec la mairie, que d'autres projets soient lancés.

Après avoir remercié les membres du Conseil de Fondation, la discussion s'est ensuite poursuivie à huis clos.

Il est alors discuté des autres communes et de leur situation, de leur façon de subventionner leur TV. La situation imposée par l'OFCOM n'est à ce jour pas très claire et il serait judicieux d'en savoir un peu plus.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

La question de la situation économique de la fondation est à nouveau discutée et l'ensemble des commissaires ne se rejoignent pas sur la méthode à employer pour faire avancer cette institution mais constate unanimement qu'il faut faire quelque chose.

Une prochaine séance avec le Conseil de fondation sera fixée à la rentrée afin de discuter des avancées de la fondation.

b) Divers

=====

M. DEROBERT présente le sujet : pas de divers

**13) COMMISSION SOCIALE – Séance du 19 avril 2016 –
Rapporteur : Mme Nathalie VERGAIN****a) Présentation du projet de l'association Réalise**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : l'association Réalise se définit comme une entreprise dont la vocation est de former par la pratique, d'évaluer les compétences sur le terrain et de proposer aux entreprises des candidats. Cette association s'adresse majoritairement à des adultes entre 18 et 60 ans qui n'ont pas de diplôme ou de diplôme reconnu et qui ont des risques significatifs de rester longtemps au chômage puis à l'aide sociale.

L'association fonctionne comme une entreprise classique : elle reçoit des mandats et travaille avec des personnes en formation. Elle est active dans des secteurs qui sont accessibles à des personnes non détentrices de diplômes, mais qui sont générateurs de compétences intéressantes pour l'économie : le secteur du jardinage et des entretiens extérieurs, le secteur de la blanchisserie, le secteur du nettoyage, le secteur de la logistique.

Un technicien formateur est toujours présent au sein des équipes tout comme l'est le maître d'apprentissage dans les entreprises.

L'association Réalise cherche à développer ses activités pour qu'elles correspondent à celles du marché.

L'activité de base de Réalise, dont le budget est d'environ 9 millions, est financée pour moitié par des mandats de l'OCE et de l'Hospice général, mais l'association est toujours à la recherche de soutiens financiers pour ses projets d'innovation et de développement.

b) Présentation du Terrain d'aventures du Petit-Lancy (TAPL)

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : l'association du TAPL est composée de dix membres. Ce comité se mobilise pour son quartier, en particulier pour le développement de la parcelle attenante sur laquelle se trouve la bergerie.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

Aucune augmentation ne sera demandée pour le budget 2017. En revanche, une augmentation d'heures de ménage est nécessaire, car le service d'hygiène du canton de Genève effectue des contrôles accrus dans tous les centres de loisirs du canton. Les heures de ménage actuelles, soit 6 heures par semaine, ne sont pas suffisantes pour maintenir la maison dans un état parfaitement propre. L'association aurait besoin de 6 heures supplémentaires.

Le Terrain d'aventures du Petit-Lancy est un lieu de rencontre, d'accueil libre, d'animation et d'intégration pour des enfants âgés de 6 à 13 ans. L'association organise des activités créatrices, des sorties dans l'espace à animaux et des activités extérieures. Elle dispose également d'un potager et d'un atelier à bois. Elle privilégie les sorties dans la nature, notamment en période de vacances.

Les enfants qui viennent durant l'année ne sont pas les mêmes que ceux qui viennent pendant les vacances scolaires au cours desquelles des activités sont organisées, à l'exception des vacances de Noël et de Nouvel-An. La fréquentation a baissé à partir de septembre 2014 puis est repartie à la hausse en septembre 2015. L'âge des enfants est en moyenne de six à huit ans. Lorsqu'ils atteignent dix à douze ans, ils s'inscrivent progressivement à la villa Tacchini avec laquelle l'association TAPL organise régulièrement des activités pour faciliter la transition.

Le comité très actif du TAPL a créé trois commissions pour mener à bien trois projets : la première est chargée de la parcelle attenante au Terrain d'aventures, la deuxième de la réalisation de la nouvelle bergerie et la troisième des travaux et aménagements de la maison dont la taille actuelle est trop petite pour accueillir les enfants.

Le Conseil administratif rappelle que les projets se conçoivent en concertation avec les futurs utilisateurs puis sont présentés en commission pour vote. La commission du développement durable devrait se saisir du projet du parc des Morgines d'ici l'été 2016 pour réalisation suite au vote du crédit d'étude du Conseil municipal, parc et bergerie compris. En ce qui concerne l'agrandissement du Terrain d'aventures, la commission des travaux devrait être saisie du crédit d'étude d'ici l'été 2016. L'étude devrait se réaliser entre l'été 2016 et l'été 2017 et la réalisation devrait débuter à la fin de l'année 2017. Le Conseil municipal sera prochainement saisi de ces deux objets.

c) **Rapport de M. Thierno BARRY, représentant du Conseil municipal au Terrain d'aventures du Petit-Lancy**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : l'association du terrain d'aventures du Petit-Lancy a été créée en 1987. Elle fait partie de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe). C'est un lieu de rencontre, d'accueil libre, de créativité, d'animation et d'intégration pour les enfants âgés de 6 à 13 ans.

Elle est composée de parents bénévoles qui collaborent avec une équipe d'animation pour développer les projets du centre.

Dès l'âge de 6 ans, les enfants peuvent s'inscrire accompagnés par un des parents. Les frais d'inscription s'élève à CHF 20.- et à CHF 50.- comme frais de participation annuels.

Une équipe d'animatrices et d'animateurs professionnels gère le lieu, propose et organise les activités d'animations, encadre les enfants et veille à leur sécurité en collaboration avec une équipe de monitrices et de moniteurs.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

Ils effectuent une grande palette d'activités tant créatrices que sportives ou en plein air. Des sorties sont proposées aux enfants dans le but de leur faire connaître leur région au travers de visites, d'excursions, de fêtes de quartier, etc.

En guise de conclusion, M. BARRY remercie et félicite le comité, l'équipe d'animatrices et d'animateurs, de monitrices et de moniteurs pour l'excellent travail qu'ils effectuent tout au long de l'année et qui donne une certaine visibilité à la commune de Lancy.

d) Présentation du dispositif AIDE

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : le dispositif d'Accueil Intercommunal pour les Demandeurs d'Emploi (AIDE) a été créé en 1996 pour fournir un soutien aux demandeurs d'emploi, aussi bien aux chômeurs, bénéficiaires ou non d'indemnités chômage, qu'aux personnes qui souhaitent changer d'emploi. L'objectif était de les accompagner dans l'élaboration de leur dossier de candidature, notamment en les aidant à rédiger leurs lettres de motivation et à mettre en valeur leurs compétences dans leur curriculum vitae. AIDE propose trois permanences sans rendez-vous auxquelles les personnes peuvent se rendre aussi souvent qu'ils le souhaitent. Toutes les prestations du service sont gratuites et ne sont pas réservées uniquement aux Lancéens, mais à toutes les personnes qui souhaitent bénéficier de conseils.

Le dispositif reçoit une subvention d'une seule commune, celle de Plan-les-Ouates qui offre Fr. 10'000.— par année en échange d'un rapport d'activité. Le dispositif AIDE propose des entretiens individuels pour les personnes qui ne maîtrisent pas bien la langue française et doivent refaire leur dossier de candidature. Une salle dotée d'ordinateurs est à disposition des personnes qui ne disposent pas d'Internet chez eux pour faire des recherches d'emploi. Le nombre de visiteurs reste stable d'une année à l'autre, 300 personnes ayant consulté les collaborateurs de AIDE en 2015 pour un total de 800 entretiens. Les visiteurs proviennent à 70 % de Lancy, 10 % de Plan-les-Ouates et 20 % des autres communes.

e) Contrat de quartier Palettes-Bachet : choix du représentant du Conseil municipal

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : Mme GILLIERON et Mme GACHET CREFFIELD sont désignées représentantes pour le Contrat de quartier Palettes-Bachet.

f) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : l'Hospice général souhaite installer des pavillons sur une parcelle de l'État qui se trouve au chemin du Bac, derrière le centre de formation professionnel. La dépose de l'autorisation aura lieu au cours des prochaines semaines et le projet devrait débiter à la fin de l'année 2017 ou au début de l'année 2018. Ces bâtiments sont prévus pour durer entre 10 à 15 ans et accueillir 12 à 15 familles de migrants. Une information sur la problématique des migrants ainsi que sur ce point précis paraîtra dans le Lancéen au cours du mois prochain. La Mairie veillera à ce qu'elle n'engendre pas de réactions disproportionnées.

Les migrants prennent leurs repas dans les abris de la Protection civile matin, midi et soir. Pour répondre à leur demande de manger à l'extérieur, la Mairie est entrée en matière en

Séance ordinaire du 19 mai 2016

proposant de mettre à leur disposition la salle du haut du pavillon de l'Orangerie pour deux repas de midi.

Le Conseil administratif donne les dates des prochaines séances de Commission sociale.

**14) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 25 avril 2016 –
Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Présentation des activités du Groupement des habitants du Plateau de Lancy (GHPL)**
=====

M. HAAS présente le sujet : Mme GRAND, responsable du groupement des habitants du Plateau de Lancy, et M. GRAND, trésorier, viennent présenter les activités de ce qu'on appelle communément l'espace GAIMONT, en lien avec l'espace dédié aux expositions et animations, qui est largement relayé par le journal le Lancéen et Lancy TV.

Le GHPL a 30 ans d'existence, et se trouve au 1, chemin Gaimont depuis de nombreuses années.

Sans être considéré officiellement comme un lieu culturel, il offre de nombreuses activités que Mme GRAND décrit avec enthousiasme et engagement : des ateliers pour tricoter, coudre, pour pratiquer le patchwork, la peinture sur céramique et sur porcelaine, des cours de yoga, un café-contact et des réunions de lecture dédiées au roman policier. Ceci sans oublier des ateliers pour enfants, des expositions de tous genres qui permettent à des artistes de disposer facilement de ce lieu, ainsi que des parties de pétanque dès que la météo le permet.

Actuellement, les activités rassemblent environ 50 à 80 personnes, et le GHPL est une association qui compte environ 80 membres qui s'acquittent d'une cotisation de Fr. 25.- par an. La participation aux activités n'implique d'ailleurs pas l'obligation d'être membre, et si certaines activités sont gratuites, d'autres, comme certains cours, sont facturées pour couvrir les frais de matériel. Pour les personnes intéressées, le mieux est de consulter le site internet.

Enfin, comme l'explique le Conseiller administratif, l'avenir du GHPL est étroitement lié au développement du PLQ de Surville. M. LORENZINI précise néanmoins que quoi qu'il arrive, des pistes de relocalisation sont étudiées actuellement.

b) Projet de médiathèque à Lancy sud (Mégaron – 2^e étape)
=====

M. HAAS présente le sujet : M. GUERITEY fait une présentation complète du programme du Mégaron. Le but de cette présentation est de rappeler aux commissaires à la fois la chronologie, la nature et les enjeux de ce programme ambitieux, dont l'étude de faisabilité remonte à 2008.

En 2010, le Conseil municipal avait voté le crédit pour le concours d'architecture qui avait désigné le lauréat en mai 2011, permettant le début de la réalisation, actuellement en construction, et qui va permettre de réunir sous un même toit, un espace de rencontre et un espace de quartier.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

On parle ainsi des bâtiments M1, consacré au café citoyen, au M2, la maison de quartier, le M3 qui comprendra le centre Marignac et une ludothèque, et enfin, le M4, prévu pour une médiathèque et des salles de sports. Les trois premiers bâtiments sont en cours de réalisation, alors que M4 est autorisé depuis avril 2014 mais n'a pas de crédit de construction.

M. GUERITEY explique ensuite par le détail toute la conception de ce dernier bâtiment.

Il rappelle encore qu'un parking de 222 places est actuellement en construction sous le bâtiment en cours de réalisation.

M. LORENZINI fait ensuite un rappel chronologique du dossier, précisant de nouveau que l'objectif de la séance de Commission de la culture est de disposer d'un panorama complet du projet de médiathèque.

Il est rappelé au passage les étapes du financement, le fait que le processus avait été stoppé par le référendum de 2006, et dans les perspectives d'avenir, le fait d'associer Plan-les-Ouates non seulement au financement du budget de fonctionnement mais aussi au financement de l'infrastructure devra encore se négocier.

Dans le contexte du développement du futur quartier du PAV et du potentiel du bassin de population touché par la médiathèque, c'est ensuite Mme BOUSSINA qui s'exprime.

Elle explique que la médiathèque de Lancy Sud serait un lieu culturel d'importance, dédié à la détente, à l'étude et à la formation. Le bassin de population touché serait de 25000 personnes, l'endroit serait tout public et toutes générations. Elle rappelle aussi que par définition, les espaces nécessaires à une médiathèque prennent de la place et que c'est pour cette raison qu'il était impossible d'offrir ces prestations à la bibliothèque du Petit-Lancy.

Mme BOUSSINA précise encore que les besoins en formation et espace d'exposition pourraient parfaitement s'inscrire dans ce nouveau bâtiment, qui pourrait être une vitrine d'exposition pour les projets communaux d'envergure par exemple. Des espaces pourraient aussi être mis à disposition des 1600 entreprises installées à Lancy. Enfin, et cela est également soutenu par le président, une médiathèque aurait un rôle social important, permettant des rencontres intergénérationnelles.

Mme BOUSSINA indique encore que Carouge et la bibliothèque de la Cité disposent de médiathèques, et que la ville de Thonon vient d'en inaugurer une qui démontre bien la richesse de ce qui pourrait être proposé.

Deux commissaires s'expriment principalement après cette présentation : l'un s'enflamme en relevant que ce projet de médiathèque devrait constituer un point phare de Lancy, tant en regard du bassin de population que du rayonnement possible d'un tel projet, qui pourrait être un véritable point d'ancrage de notre ville et apporter une plus-value importante pour le quartier des Palettes. L'autre tempère cet enthousiasme en se posant des questions sur le financement et la véritable faisabilité d'un tel projet dans le contexte actuel, tenant compte aussi de l'évolution rapide des accès à la technologie.

Le débat qui suit est résumé tant par le président que par le conseiller administratif, qui sont d'accord de souligner que le fait d'avoir une importante perspective sur cet objet doit animer la Commission de la culture, et c'est pour cela qu'il en est débattu à cet endroit.

Séance ordinaire du 19 mai 2016**c) Présentation du programme du festival Mai au parc**
=====

M. HAAS présente le sujet : tout a déjà été dit. J'ajouterai qu'après le carnotzet pour ceux qui veulent aller sous le dôme pour faire une expérience spatiale et musicale bouleversante, il faut y aller.

d) Présentation de la Fête du Bicentenaire à Lancy
=====

M. HAAS présente le sujet : là aussi tout a également été dit par M. LORENZINI. Je préciserai que c'est bien dans le Pavillon Lullin, qui est d'ailleurs illustré sur le programme, qu'avait été signé l'accord d'abornement pour les communes.

e) Divers
=====

M. HAAS présente le sujet : la fresque, qui a été faite en collaboration avec un artiste sénégalais, et des travaux d'élèves à l'école des Morgines, sont magnifiques.

**15) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 2 mai 2016 –
Rapporteur : Mme Nathalie VERGAIN**

a) Visite de l'école du Sapay
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : la commission est accueillie par les chefs de projet pour la construction de l'école du Sapay. Avant de commencer la visite, ils commentent brièvement les plans du bâtiment :

Dans le hall d'entrée au rez-de-chaussée, des gradins donnent sur la salle de gym et sur un bar. Il y aura des bureaux pour des réunions de sociétés sportives, associations et autres. Sur le même étage, il y aura un grand hall avec des armoires et donnant accès au fitness.

A l'étage en dessous se trouve la salle de gymnastique. Un escalier mène directement aux vestiaires, tous compatibles pour les handicapés.

On trouve à l'étage en dessous, la zone piscine. L'escalier débouche sur une grande galerie. Cet étage comporte un système de double vestiaire : cela permet de donner immédiatement l'accès au public via le deuxième vestiaire, lorsque les enfants ont fini leur cours et vont se changer dans le premier. Le transfert peut être immédiat, de l'ordre de quelques minutes.

Non loin de la piscine, il y aura un espace avec un grand banc qui servira à retirer les chaussures pour entrer dans les vestiaires et ensuite se rendre pieds nus dans la partie qui accède à la piscine. Un pédiluve en pente douce sera d'un accès facile pour les machines d'entretien ou les handicapés.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

Un des challenges de ce bâtiment était de ne pas donner l'impression d'être enterré car les étages vont jusqu'au -4. Au plan architectural, le principe est le même que celui de l'école. Le bâtiment est Minergie, à très haute performance énergétique. Un tunnel relie le sous-sol du complexe des trois bâtiments de l'école, les élèves pourront descendre directement à la salle de gymnastique ou à la piscine.

La route qui monte vers l'école va se transformer en espace vert et il faudra trouver une solution pour l'accès des véhicules d'entretien et des voitures. Une route menant au parking devra être aménagée. Les éclairages sont tous indépendants et fonctionnent grâce à des capteurs solaires.

b) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : concernant la route de la Chapelle, les travaux étaient planifiés sur trois week-ends. Le hasard de la météo a fait que le premier week-end, les travaux se sont bien passés, mais les deux suivants étaient impraticables. Les travaux sont donc reportés d'environ six semaines.

Le deuxième point concerne le quartier du plateau de Lancy. A la suite d'une rencontre avec le groupement des habitants du Plateau de Lancy et de plusieurs études, une nouvelle méthodologie a été appliquée, soit faire les études des raccordements privés sur le réseau principal. Il faut donc anticiper ces travaux et ceci n'a pas été anticipé dans le crédit d'étude qui a été voté il y a quelques mois. Le montant destiné à ces estimatifs ne peut pas être pris en charge par le Canton car il ne peut pas lui-même avoir accès au remboursement au travers du Fonds intercommunal assainissement. La commune doit donc faire la demande de remboursement. L'idée est donc d'avancer le montant de Fr. 86'000.-- et de les intégrer dans le cadre du crédit de construction. Cela veut dire qu'en fin d'année, au bouclage, il y aura un dépassement de Fr. 86'000.-- à réintégrer dans le crédit de construction au début de l'année prochaine.

Le troisième point concerne le bâtiment 52, route du Grand-Lancy. Un montant de Fr. 96'000.-- était à disposition dans le cadre du budget de fonctionnement pour faire des travaux d'aménagement intérieur. Le Conseil administratif a pris sur lui d'installer à l'intérieur du bâtiment un système d'ascenseur lent, un monte-personnes pour permettre l'accessibilité aux handicapés aux différents étages. Il n'était pas logique que ce bâtiment ne soit accessible aux personnes à mobilité réduite qu'au rez-de-chaussée. Il s'agit donc d'un montant supplémentaire de Fr. 80'000.- qui s'intègre totalement dans le cadre de l'accessibilité universelle, telle que la nouvelle Constitution genevoise l'exige.

Suite à une visite sur le chantier il a été constaté les planchers du premier et deuxième étage sont pourris. Le rez-de-chaussée a des murs épais et les étages supplémentaires ont été rajoutés plus tard sur une poutre périphérique, avec un système de colombage. Il y a eu des infiltrations dans le crépi avec le risque que les étages s'affaissent. Des travaux urgents ont donc été réalisés pour la réfection des planchers des deux étages, à Fr. 30'000.- chacun, soit au total Fr. 60'000.-. Il y aura également un dépassement au niveau du budget de fonctionnement sur ce poste.

Séance ordinaire du 19 mai 2016**16) COMMISSION SOCIALE – Séance du 3 mai 2016 –
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY****a) Présentation du bâtiment intergénérationnel de l'Adret**
=====

Mme GLASSEY présente le sujet : M. RENEVEY explique que le projet de l'Adret est assez conséquent pour le Grand-Lancy, et que le bâtiment en devenir est en soi très novateur. M. LARUE mentionne que ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation auprès de la Direction générale de la santé il y a quelque temps. M. POGGIA a récemment déclaré qu'il était temps de donner une nouvelle structure aux établissements médicaux. Il le définit d'ailleurs comme un "projet pilote".

Depuis la mise en service de l'EMS des Mouilles en 2010, la fondation s'est demandée s'il était judicieux de construire une troisième structure de type EMS, ou s'il valait mieux réfléchir à une construction différente avec une approche visant à mieux répondre aux besoins des personnes âgées. Ainsi, le projet de l'Adret avec un bâtiment intergénérationnel est né.

Un bâtiment en forme de L, composé de 7 étages d'un côté et de 5 de l'autre. Il faut savoir que la Fondation a dû se battre afin d'obtenir les fameux 10% Minergie. Le 2ème sous-sol est composé de caves. Le 1er sous-sol également de caves, et de 118 places de parkings privés. Le rez-de-chaussée disposera d'une crèche qui pourra accueillir une cinquantaine d'enfants, d'un restaurant accompagné d'une petite salle qui sera prévue pour les repas de la crèche ainsi que pour d'éventuels banquets, d'un espace commun pour des activités, telles que des ateliers de musique, de bricolages et autres, de physiothérapeutes, d'un grand salon-lavoir, d'une zone administrative et commerciale ainsi que d'un jardin extérieur. Le 1er étage sera composé d'un centre médical avec trois cabinets, du logement de 5 pièces de la personne en charge de l'entretien des bâtiments, ainsi que d'une unité UATR (Unité d'accueil temporaire de répit). Cette dernière s'étendra aussi sur les 5ème et 6ème étages.

Tous les étages sont composés d'appartements de trois pièces d'env. 45 m2 pour des couples, de deux pièces d'env. 32 m2, et d'une pièce et demie d'environ 21 m2. Chaque étage est composé de corridors suffisamment vastes pour permettre la convivialité entre les résidents. Il y aura des appartements communautaires UATR, où chaque résident disposera d'une chambre et d'un cabinet de toilette, tout en restant "surveillés", avec des infirmières permanentes.

Pour finir une terrasse sera aménagée pour les résidents sur le toit de l'immeuble de 5 étages, avec un aménagement restant à définir. Pour le second toit, l'installation de panneaux solaires est aussi en réflexion. Ce magnifique projet va permettre aux personnes âgées de continuer à vivre en toute autonomie, liberté, dignité, harmonie, ce qui permettra une diminution de l'anxiété, de l'insécurité avec une assistance médicale adaptée en fonction de l'évolution de l'état de santé de chaque résident. La crèche va, elle aussi, apporter de la joie et des rires aux résidents.

b) Présentation du Terrain d'aventures Lancy-Voirets (TALV)
=====

Mme GLASSEY présente le sujet : le terrain d'aventure est un centre d'accueil pour les enfants de 6 à 12ans. Il est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 à 18h, les mercredis de 10h à 18h, ainsi que les samedis de 14h à 17h30.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

Ce terrain possède une maison avec jardin. Les valeurs véhiculées sont le respect, la solidarité, la créativité, l'expression, l'autonomie et tout ce qui tourne autour de l'écologie. A ce jour, 92 enfants sont inscrits. À chaque inscription, les familles deviennent membres de l'association. Une petite cotisation annuelle de Fr. 20.-- est demandée ainsi que Fr. 5.-- pour les repas. Les activités sont composées d'ateliers de poterie, de lanternes, du Bonhomme d'hiver, de semis, de potager, de vélo, d'herbier, de la fameuse caisse à savon et tellement d'autres activités.

Pendant les vacances scolaires, le TALV propose une excursion par semaine le jeudi. Durant l'année scolaire, un mercredi par mois, des destinations "nature" ou "culturelles" sont proposées.

On ne peut que remercier l'ensemble des membres de cette merveilleuse association qui travaillent dans une démarche pédagogique extraordinaire, à l'éveil, à l'écoute, toujours là afin d'offrir le jeu, la découverte, le rire, la joie, dans la bonne humeur.

c) Rapport de Mme Monica DE VECCHI, représentante du Conseil municipal au Terrain d'aventures Lancy-Voirets (TALV)

=====

Mme GLASSEY présente le sujet : Mme DE VECCHI commence par rappeler que son mandat en tant que représentante du Conseil municipal au TALV a commencé en automne 2015. Elle avait alors été accueillie par M. CRAUSAZ, à l'époque président du comité. Mme DE VECCHI avait alors pu constater, avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme, que la maison était aménagée de manière à accueillir confortablement les enfants pour leurs activités diverses : jeux de société, menuiserie, poterie et bien d'autres. De plus, à l'extérieur, la proximité avec la nature fait en sorte que les enfants peuvent l'exploiter tout en jouant et ainsi faire des expériences enrichissantes.

En général, les enfants proviennent de quartiers alentours, tels que Grand-Lancy village, les Semailles, les Palettes, le Bachet et les Verjus. Toutes les catégories sociales y sont représentées, ce qui est représentatif de la population du Grand-Lancy. Il faut aussi savoir que le TALV fonctionne sur la base de l'accueil libre, ainsi les enfants peuvent s'épanouir librement à travers les activités proposées ainsi qu'à travers les liens développés avec les autres enfants, les adultes et les encadrants.

Mme DE VECCHI rappelle ensuite que l'association du TALV est membre de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres qui fédère et représente les centres au sein du Conseil de fondation de la FASE. Celle-ci régleme l'activité des centres, coordonne et gère les charges administratives et financières du personnel. Elle est liée à l'Etat par un contrat de prestation. Une convention tripartite formalise le partenariat avec le centre, la Commune et la FASE. Quant à la contribution de la Ville de Lancy, celle-ci met à disposition le terrain et les locaux. Elle assume notamment les salaires du personnel administratif et technique et participe à ceux des moniteurs. Elle verse également une subvention pour assurer le fonctionnement du TALV.

Concernant la rénovation de la maison et des travaux alentours, question qui a occupé les esprits ces derniers mois, l'équipe du TALV, ainsi que le comité, ont pu être associés à la réflexion et à l'organisation des travaux.

Mme DE VECCHI désire finalement remercier chaleureusement l'équipe d'animation pour son enthousiasme et son investissement, ainsi que les membres du comité pour leur travail et leur engagement.

Séance ordinaire du 19 mai 2016**d) Divers**

=====

Mme GLASSEY présente le sujet : M. RENEVEY présente deux divers.

Le premier concernant les migrants, indiquant que le Pavillon de l'Orangerie accueillera deux repas de midi.

Le deuxième concernant les statistiques 2016 relatives aux chômeurs de la commune. Un total de 840 chômeurs et 1079 demandeurs d'emploi a été observé en mars 2016, soit une augmentation de 9,4% d'une année à l'autre.

17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. COUTO : ma question concerne justement ce dernier point du rapport de Mme GLASSEY, où M. RENEVEY indique que les demandeurs d'emploi dans la ville de Lancy ont augmenté de 9,4% par rapport à l'année passée.

J'avais posé une question lors de cette séance pour savoir si la commune prenait des mesures en donnant la priorité aux résidents pour les engagements à la commune. M. RENEVEY m'a répondu que, effectivement, à compétences égales, ce serait quelqu'un de la commune qui serait choisi. Par la suite, je me suis demandé ce que voulait dire « à compétences égales » ? C'est une notion très subjective et cela peut dépendre comme le cas que l'on a vu aujourd'hui dans la presse. Est-ce que cela veut dire que, par exemple, pour un poste d'électricien, deux personnes postulent : l'une est un électricien de Lancy et qui remplit donc les conditions et l'autre est un ingénieur-électricien mais qui habite de l'autre côté de la frontière. Là les compétences ne sont pas égales, l'ingénieur-électricien a plus d'avantages bien sûr, mais pour le poste en question il n'y a pas besoin d'autant de compétences. Dans un tel cas, lequel serait pris, celui qui a plus de compétences, même s'il vient de l'autre côté, ou celui qui a les compétences suffisantes, mais qui est de Lancy ?

Mme GACHET CREFFIELD : j'ai trois questions qui traitent de l'aménagement du très beau chemin qui longe l'Aire depuis la villa Bernasconi et qui a été, de plus, réaménagé par la ville de Lancy.

La première question, c'est que depuis qu'il a été réaménagé, ce chemin est très fréquemment utilisé par des cyclistes. La semaine, ce sont principalement des gens qui rentrent du travail. Par contre, le week-end, ce sont des VTT, des vélos, des cohortes de cyclistes, qui roulent à des vitesses assez étonnantes, en tout cas en regard des nombreux promeneurs qui profitent de ces aménagements. Je pense qu'un jour il va y avoir des problèmes, car la vitesse est excessive, pratiquée en plus par des paquets de cyclistes, ce n'est pas un ou deux, mais par des familles. Je voulais savoir si quelque chose était prévu pour sécuriser ce chemin, parce que les deux barrières qui finalement permettent de réduire la vitesse pour les cyclistes, ensuite laissent le champ sur 800 mètres pour que les cyclistes puissent s'adonner à fond à la pratique du VTT et je pense qu'il y a des risques considérables d'accidents, principalement le week-end quand il y a énormément de promeneurs avec, entre autres, des enfants.

Ma deuxième question concerne la place de pique-nique qui est réouverte avec les beaux jours et qui se trouve en bas du chemin du Gué. Depuis son ouverture, l'autre côté est transformé en wc à ciel ouvert puisqu'il n'y a pas d'aménagement pour les gens ; ceux-ci profitent de leur pique-nique d'un côté et viennent ensuite faire leurs besoins de l'autre côté. Donc, le chemin

Séance ordinaire du 19 mai 2016

est jonché de papier de toilette, c'est immonde. Je ne sais pas s'il est prévu quelque chose, soit en termes de nettoyage, soit en termes de toilettes sèches. Je ne sais pas, mais c'est franchement immonde et nous ne sommes qu'au mois de mai.

La troisième question concerne une remarque que j'avais faite il y a déjà deux ans concernant Mai au parc. L'aménagement a été fait sur la rotonde au bas de la villa Bernasconi, un évier a été installé, et j'avais pu constater que le tuyau qui vide l'évier se déverse non pas dans l'herbe mais dans l'espace végétalisé qui est derrière. A l'époque, on m'avait assuré que les produits de nettoyage utilisés pour la vaisselle n'étaient que des très bons produits biodégradables. Je m'étais dit qu'on allait peut-être réaménager différemment cela, et j'ai eu le bonheur de constater ce soir que le tuyau revient exactement au même endroit et qu'en plus des crottes humaines, nous aurons une flaque savonneuse à la fin du week-end. Est-ce que quelque chose est prévu cette année pour éviter ce genre de problèmes ?

M. DEROBERT : lors de la dernière session du Grand Conseil, une majorité a décidé de renforcer les exigences de formations pour les agents de la police municipale et de leur imposer d'être titulaires du brevet fédéral de police, comme cela est demandé aux policiers cantonaux. L'obtention de ce titre nécessite de suivre l'école de police, actuellement d'une durée d'une année mais probablement bien plus longue à l'avenir, et d'attester de diverses capacités nécessaires aux policiers, notamment en tir. Ce durcissement impliquera donc de former, aux frais des communes, des employés pour des tâches qu'ils ne font pas. Outre les importantes répercussions financières, des problèmes de recrutement sont également à prévoir, puisque les places de formation sont limitées et que les sélections sont très strictes. Cette modification législative a été temporairement stoppée par le magistrat Pierre MAUDET, qui a refusé de demander le troisième débat, nécessaire pour l'adoption d'une loi. Toutefois, dès la prochaine session, qui a lieu début juin, la majorité, composée de la gauche alliée au MCG, pourra valider sa position et voter la loi.

Ma question est donc de savoir ce que le Conseil administratif pense faire vis-à-vis de cette situation et quelles sont les démarches qu'il compte entreprendre.

M. RENEVEY : concernant le chemin au bord de l'Aire, pour la vitesse excessive des VTT, j'en ai pris note. Je vais regarder avec la police municipale ce qu'il est imaginable de faire.

Pour M. COUTO, l'exemple qu'il a donné est très clair : on ne va pas engager un ingénieur de la NASA pour un poste d'ingénieur en génie civil dans une commune. Quand on parle de compétences égales, c'est en fonction d'un cahier des charges. Il faut être en adéquation avec le cahier des charges, sinon cela n'a pas de sens de prendre quelqu'un de largement surqualifié pour un poste, ce serait du gaspillage.

Pour la police municipale, on suit cette problématique. Vous savez que le débat a pour l'instant été suspendu puisqu'il y a eu une demande d'audition de l'ACG pour faire valoir ces craintes, que nous partageons. Pour l'instant, nous en sommes là. A ma connaissance, l'ACG n'a pas encore été consultée à ce sujet. Nous serons attentifs parce que cela peut avoir des conséquences importantes pour une commune telle que la nôtre, avec un grand nombre d'agents et donc potentiellement des frais importants. Pour l'instant, c'est une discussion qui est ouverte et j'espère que l'on arrivera à trouver la solution la plus consensuelle possible.

M. BONFANTI : pour ma part, je vais me renseigner par rapport aux salissures au parc du Gué et le chemin du Gué. Des toilettes sèches existent à cet endroit, elles sont gérées par l'association la Virgule, je m'étonne donc de cela. Je vais me renseigner.

Séance ordinaire du 19 mai 2016**18) ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. FONTAINE : je vous rappelle la répartition des fonctions pour l'année 2016-2017.

Présidence : parti libéral-radical

Vice-présidence : parti démocrate-chrétien

Secrétaire : parti des Verts

Membres : parti socialiste et Mouvement citoyen genevois

M. AESCHBACHER : le groupe PLR propose M. Cédric VINCENT à la présidence du Conseil municipal. Vu son ancienneté au sein de ce Conseil et son excellente année de naissance, il ne pourra que brillamment présider ce Conseil.

Mme CASUTT : nous proposons Mme Bénédicte MARMY à la vice-présidence.

M. MATHIEU : le groupe des Verts propose Mme Olga VILLARRUBIA à la fonction de secrétaire.

M. MAUGUÉ : le parti socialiste présente M. Muharrem TEMEL comme membre.

M. REOLON : le MCG propose M. Christian FLURY comme membre.

19) MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT

M. FONTAINE : Mesdames, Messieurs, comme le dit l'adage, les discours les plus courts sont souvent les meilleurs, surtout après une soirée contenant 20 points à l'ordre du jour.

J'ai relu quelques discours de mes prédécesseurs en préparant cette séance. Certains ont une facilité et une habitude non dissimulée à parler en public, ce qui, vous l'aurez sûrement remarqué, n'est pas vraiment mon cas.

Néanmoins, j'espère avoir occupé correctement la place de Président et je dois vous avouer que je commençais à y prendre goût, dommage que cela finisse ce soir.

Je vous remercie tous pour votre écoute et votre discipline. Je n'ai heureusement pas eu besoin d'utiliser cette petite cloche qui ne quitte pas la place du président.

Je dois aussi remercier le Conseil administratif et notre Maire pour les petits signes et clins d'œil lors de nos débats.

Un merci aussi tout particulier à notre Secrétaire générale, Mme Odile DE GARRINI, et à sa collègue, Mme Erika CRISAFULLI, pour leur aide et leurs conseils.

Je remercie également les chefs de service de notre commune, toujours présents sur l'estrade et les quelques habitués dans le public, ainsi que les représentants de la presse.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

Je conclurais en vous invitant tout à l'heure au carnotzet pour le verre de l'amitié qui, ce soir, est financé par mon collègue de parti et ami, André PYTHON, qui m'a coupé l'herbe sous le pied. Néanmoins, je vous réserve une petite surprise au début de l'été lors de notre dernier Conseil, si le nouveau Président m'en laisse l'opportunité.

L'assemblée applaudit.

20) PRESTATION DE SERMENT DE MADAME JEANNE BENCKER, EN REMPLACEMENT DE M. ANDRE PYTHON, DEMISSIONNAIRE

M. FONTAINE : je prie notre Secrétaire du Bureau, Mme MARMY, de bien vouloir nous lire la lettre du service des votations et élections.

Mme MARMY :

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Monsieur André PYTHON du conseil municipal de la commune de Lancy, nous vous informons que Madame Jeanne BENCKER accepte la fonction de conseillère municipale.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressée.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

M. FONTAINE : j'invite Mme BENCKER à venir devant nous et l'assemblée à se lever.

Mme BENCKER, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« *« Je jure ou je promets solennellement :*

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. BENCKER : je le jure.

L'assemblée applaudit.

Séance ordinaire du 19 mai 2016

M. BONFANTI : cher André, tu as été élu au Conseil municipal de Lancy en mars 2011, soit 2 ans après ton élection au Grand Conseil. A l'époque, tu étais arrivé en troisième position au niveau des suffrages nominatifs, derrière Frédéric RENEVEY, notre Maire et derrière Roger GOLAY, notre Conseiller national.

De 2011 à 2015, tu as siégé à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs et au Conseil consultatif de Lancy.

De 2011 à 2016, tu as siégé à la Commission de l'aménagement du territoire.

Depuis août 2016, tu siégeais en tant que Président de la Commission du développement durable.

André, s'il y a une chose que je retiendrai de toi, c'est que tu as toujours été mesuré dans tes prises de parole et dans tes diverses interventions, tant en commission qu'en plénière du Conseil municipal.

Le Conseil administratif tient à te remercier pour ces années au service de la collectivité publique et te souhaite, cher André, toute la réussite pour tes projets futurs.

Comme le veut la tradition, nous t'offrons ces présents.

L'assemblée applaudit.

M. PYTHON : je vous remercie. Pendant ces cinq années de Conseil municipal, j'ai apprécié qu'ici, au Conseil municipal de Lancy, tous les débats qu'on a faits soit en commission, soit en plénière, se sont toujours déroulés de manière très correcte, c'est quelque chose de magnifique dans cette commune.

Je remercie tout le monde et vous invite, comme l'a proposé notre président sortant, au carnotzet où j'ai demandé que l'on prépare une petite agape.

L'assemblée applaudit.

La séance est levée à 22H10

La Secrétaire :

Bénédicte MARMY

Le Président :

Jean FONTAINE

Séance ordinaire du 19 mai 2016

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme BEUN : j'ai deux questions. La première est posée par l'ALMA, ainsi que ses habitants. Au chemin des Rambossons, il y a eu un jugement. Je ne sais pas si vous êtes au courant de ce jugement qui a été fait par rapport au PLQ. Ce jugement dit que ce chemin des Rambossons restera une zone piétonne à zone mobilité douce. Je pense que cela vous est utile. La question est que ce serait bien que ceci reste.

L'autre question, qui concerne tout le monde, cela concerne le stop du chemin des Courtillats et de la route du Grand-Lancy, question que j'avais déjà posée auparavant. Il faudrait vraiment mettre un miroir à cet endroit car lorsqu'on prend la route du Grand-Lancy direction Onex on ne voit pas si une voiture descend. On ne voit absolument rien, c'est extrêmement dangereux.

M. BONFANTI : s'agissant du chemin des Rambossons, il n'a jamais été question de modifier cela. Dans le plan directeur de quartier, il est bien indiqué que c'est un chemin en mobilité douce.

M. LORENZINI : j'avais déjà eu l'occasion d'intervenir suite à votre question, mais en effet la DGT ne veut pas l'installation de miroirs, parce que les miroirs posent aussi d'autres problèmes de sécurité lorsque le climat rend ces miroirs inopérants. On avait également demandé à la DGT d'imaginer un autre type de régulation à ce croisement par l'installation de feux et elle n'était non plus pas entrée en matière.

On peut imaginer reposer la question à la DGT, mais il est probable que la réponse sera la même, mais on fera la démarche.